

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1359

8 juin 2013

### SOMMAIRE

Clara Vision S.A. ....	65223	Romania Land Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	65187
DDA AD .....	65219	RPS FinCo .....	65188
EHI International Finance S.à r.l. ....	65232	RPS FinCo SCA .....	65188
Elke S.à r.l. ....	65232	Ruco S.A. ....	65188
Eurocom Shop S.A. ....	65192	Salmon & Seafood Concept S.A. ....	65186
Eurocom Shop S.A. ....	65192	Satine International S.A. ....	65189
Eurocom Shop S.A. ....	65192	SEB Fund Services S.A. ....	65188
European Data Provider S.A. ....	65191	Seven Conseils SA .....	65189
European Data Provider S.A. ....	65192	Severland S.à r.l. ....	65186
Financière de l'Occident S.A. ....	65191	SFM Holdings Limited .....	65194
Financière de l'Occident S.A. ....	65191	Shabalux S.A. ....	65189
Financière de l'Occident S.A. ....	65191	SHRM Financial Services (HK) Limited, Luxembourg Branch .....	65186
Fuseau Investment S.à r.l. ....	65191	SHRM Financial Services (HK) Limited, Luxembourg Branch .....	65186
General Invest Properties S.A. ....	65227	Sibelux S.A. ....	65186
Grupo CRM S.A. ....	65192	Signature Capital Nominees S.à r.l. ....	65188
Heating Investments S.A. ....	65190	Smurfit International Luxembourg S.à r.l. ....	65187
Immo Sebastiani S.à r.l. ....	65231	Smurfit International Luxembourg S.à r.l. ....	65187
Luxembourg Association of Promotion and Sportsmen's Integration .....	65193	Société pour la coopération des intérêts économiques .....	65226
Nittler Immobilière S.A. ....	65232	Stonedge S.à r.l. ....	65189
Parc du Canal Holding S.à r.l. ....	65190	Sud Invest S.A. ....	65189
Parc Erpeldange S.A. ....	65190		
Pascalino .....	65190		
Prodima, S.à r.l. ....	65190		
Recticel Ré S.A. ....	65187		
Reinig Promotions S.à r.l. ....	65187		

**Severland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 73.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051603/10.

(130062792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**SHRM Financial Services (HK) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 158.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051605/10.

(130062979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**SHRM Financial Services (HK) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 158.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051606/10.

(130062980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Sibelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 139.913.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051609/10.

(130062647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Salmon & Seafood Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 26A, rue Henri VII.  
R.C.S. Luxembourg B 63.527.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013051591/14.

(130063408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Recticel Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 92.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013051556/10.

(130063243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Reinig Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 106.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051563/10.

(130063131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Romania Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 128.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051550/10.

(130063371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Smurfit International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.068.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 82.109.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, Smurfit Kappa Group plc, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013051581/12.

(130062539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Smurfit International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.068.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 82.109.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, Smurfit Kappa Group plc, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013051582/12.

(130062954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**RPS FinCo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.403.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RPS FinCo*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013051571/11.

(130063276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**RPS FinCo SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.407.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RPS FinCo SCA*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013051572/11.

(130063272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Ruco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 33.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RUCO S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013051577/11.

(130062686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Signature Capital Nominees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 171.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013051579/11.

(130063237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 44.726.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051596/10.

(130062505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Satine International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.561.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013051592/11.

(130062752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Seven Conseils SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.173.

—  
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051602/11.

(130062633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Shabalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 147.017.

—  
Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 19 avril 2013.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013051604/11.

(130062621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Sud Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.939.

—  
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051638/11.

(130062629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Stonedge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.684.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051635/10.

(130062674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Prodima, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 42A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051536/10.

(130063010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Pascalino, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, route de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051520/10.

(130063221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Parc du Canal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.230.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051518/10.

(130062873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Parc Erpeldange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sebastien Conzemius.

R.C.S. Luxembourg B 107.491.

Les comptes annuels au 12 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051519/10.

(130063226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

**Heating Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 170.265.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 18 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013052051/14.

(130063486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**Fuseau Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052021/10.

(130063494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**Financière de l'Occident S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052013/10.

(130063460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**Financière de l'Occident S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052012/10.

(130063459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**Financière de l'Occident S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052011/10.

(130063458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**European Data Provider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 75.644.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013051979/14.

(130063475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**European Data Provider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 75.644.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013051980/14.

(130063476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Eurocom Shop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 107.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROCOM SHOP S.A.

Référence de publication: 2013051978/10.

(130063811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Eurocom Shop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 107.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROCOM SHOP S.A.

Référence de publication: 2013051976/10.

(130063809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Eurocom Shop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 107.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROCOM SHOP S.A.

Référence de publication: 2013051975/10.

(130063808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Grupo CRM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 150.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052039/10.

(130063628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**L.A.P.S.I., Luxembourg Association of Promotion and Sportsmen's Integration, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg F 9.506.

—  
**STATUTS**

*les membres fondateurs:*

Monsieur Danou Kokou, né le 27 juin 1977 à Gamé Séva (Zio Togo), demeurant à 21, Côte d'Eich - L 1450 Luxembourg.

Monsieur Aguiar Elégbédé Ayaovi Valé, né le 14 février 1974 à Lomé (Togo), demeurant à 17, route de Luxembourg - L-7240 Bereldange.

Monsieur Brice Marco Ernequin, né le 23 avril 1977 à Sedan (France), demeurant à 76, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg; secrétaire du conseil d'administration

Monsieur Hassane Diabate, né le 04 avril 1971 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les «a.s.b.l.», telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 ainsi que par les dispositions suivantes:

**Dénomination, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée Luxembourg Association of Promotion and Sportsmen's Integration.

**Art. 2.** Son siège social est établi à 21, Côte d'Eich - L-1450 Luxembourg.

**Art. 3.** L.A.P.S.I. est une association fondée en vue de promouvoir la pratique du football, de développer diverses activités d'animation et d'initiation, de faciliter l'intégration des jeunes joueurs dans le monde du football en les accompagnant dans leur développement psychologique et physique. L'association se chargera aussi d'établir la communication entre les jeunes joueurs et différents groupes sociaux et sportifs.

**Art. 4.** l'association entend atteindre ses objectifs au travers de réunions de travail, d'assemblées périodiques, d'organisation d'événements, de formation, de tournois, d'entraînements, de compétitions sportives et de toute autre initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

**Art. 5.** les articles 1<sup>er</sup> à 4 n'ont pas de caractère contraignant ou restrictif.

**Membres et Cotisations**

**Art. 6.** Peut devenir membre de l'association toute personne résidant au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger qui accepte les présents statuts et s'acquitte de la cotisation annuelle telle que fixée par le conseil d'administration

**Art. 7.** Est membre de fait de l'association toute personne ayant acquitté sa cotisation annuelle. Les montants et l'échéance de la cotisation sont fixés par le conseil d'administration.

**Art. 8.** La qualité de membre de l'association se perd par démission volontaire écrite, en cas de non paiement de la cotisation, en cas de non-respect des présents statuts ou de préjudice grave porté aux intérêts de l'association.

**Art. 9.** L'exclusion d'un membre est proposée par le conseil d'administration et est soumise pour approbation à l'assemblée générale extraordinaire.

**Conseil d'Administration**

**Art. 10.** Le conseil d'administration se compose de 3 membres au minimum. Il désigne en son sein un président, un trésorier et un secrétaire.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents.

**Art. 12.** Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administrer et de gérer l'association. Il la représente dans tous les actes juridiques et extra juridiques.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation écrite du président et/ou du secrétaire.

**Art. 14.** En cas d'empêchement du président, la présidence du conseil d'administration est assumée par défaut par un autre membre désigné à cet effet lors du premier conseil d'administration par les membres fondateurs.

**Assemblée Générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale se compose de tous les membres ayant dûment acquitté leur cotisation annuelle à la date de l'assemblée générale.

**Art. 16.** Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou par son substitut tel que défini à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 17.** L'assemblée générale statue sur:

- Les modifications des statuts, La nomination et la révocation des membres du conseil d'administration
- L'approbation des budgets et des comptes, La dissolution volontaire de l'association, L'exclusion des membres.
- L'assemblée générale se réunit au moins 1 fois par an avant le 31 mars pour l'approbation des comptes de l'exercice en cours et du budget de l'exercice suivant.

**Art. 18.** Elle est convoquée par le conseil d'administration par simple lettre adressée à chaque membre au moins 7 jours avant la date prévue. Cette convocation contient l'ordre du jour de l'assemblée générale, le lieu et la date, et est signée par au moins trois membres du conseil d'administration.

**Art. 19.** Les membres peuvent prendre connaissance des résolutions prises à l'assemblée générale en consultant les registres du secrétariat.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou sur demande d'un cinquième des membres de l'association:

- Toute modification des statuts ne pourra être entérinée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents. Les articles sujets à modification doivent être joints à l'ordre du jour ainsi que leurs substituts.

### **Comptes, Budget, Dissolution**

**Art. 21.** Les comptes et les budgets sont préparés par le conseil d'administration et soumis pour approbation à l'assemblée générale.

**Art. 22.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre

**Art. 23.** En cas de dissolution volontaire de l'association, l'assemblée générale désigne le(s) liquidateur(s) et définit (ses) pouvoirs. Elle ordonne l'affectation du patrimoine de l'association à une organisation non gouvernementale agréée au Grand-duché de Luxembourg.

**Art. 24.** Les points non précisés présentement relèvent des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans buts lucratifs, modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Référence de publication: 2013049571/75.

(130059845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

### **SFM Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 121.210,00.**

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.592.

### — STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN  
ON THE TWENTY NINTH DAY OF MARCH.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Mr Jonathan KEIGHLEY, residing at 91, Cornwall Gardens, London SW7 4AX,
2. Mrs Beatrice KEIGHLEY, residing at 91, Cornwall Gardens, London SW7 4AX
3. Mr James MACDONALD, residing in Hooke Farm, Hooke, Beaminster, Dorset DT8 3NZ Great Britain
4. Mr Robert BERRY, residing at Pleshey Grange, Pleshey, Chelmsford, Essex CM3 1HZ,
5. NESLO PARTNERS NO.2 LIMITED, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, JE1 0BD, Channel Islands, registered with the Chamber of Commerce of Jersey under number 93908,

All of them here represented by Mr Patrick VAN HEES, jurist residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated above, required the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the members (herein referred to as the "Members") of the company SFM HOLDINGS LIMITED, (herein referred to as the "Company"), a private par value company existing under the laws of Jersey, having its registered office at 47, Esplanade St-Helier, Jersey JE1 0BD, Channel Islands, incorporated on 16 July 2001, and registered with the Chamber of Commerce of Jersey under number 80468.

II. All the shares, representing the entire issued capital of the Company, are owned as follows:

- Mr Jonathan KEIGHLEY: 2,417 shares (representing 19,94% of the capital);
- Mrs Beatrice KEIGHLEY: 2,416 B share (representing 19,93% of the capital);
- Mr James MACDONALD: 3,955 shares (representing 32,63% of the capital);
- Mr Robert BERRY: 1,212 shares (representing 10,00% of the capital);
- NESLO PARTNERS NO.2 LIMITED: 2,121 shares (representing 17,50% of the capital).

The Members then submit to the notary the following documents:

- (a) A copy of the articles of association of the Company;
- (b) A copy of the certificate of incorporation of the Company;
- (c) A copy of the decisions taken on 25 March 2013 in Jersey to transfer the seat of principal establishment and centre of main interests of the Company to Luxembourg;
- (d) The interim balance sheet of the Company before the transfer of the seat of principal establishment and centre of main interests of the Company to Luxembourg, dated 28<sup>th</sup> March 2013;
- (e) A declaration issued on 28<sup>th</sup> March 2013 by the directors of the Company stating that the net asset value of the Company is at least equal to the minimum corporate capital of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" (Limited Liability Company), i.e. EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) and that the share capital of the Company as at 28<sup>th</sup> March 2013 amounted to EUR 121,210 (one hundred and twenty-one thousand two hundred and ten Euro) as set out in the articles of association of the Company referred to at (a) above..

and take the following resolutions:

#### *First resolution*

The Members confirm and ratify the decisions taken in Jersey on 25 March 2013 to transfer, with effect from 1<sup>st</sup> April 2013, the seat of principal establishment and centre of main interests of the Company from Jersey, Channel Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The Members confirm the Articles of Association of SFM HOLDINGS LIMITED in the form here-after, as being in compliance with those of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in relation to the transfer of the seat of principal establishment and centre of main interests of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg.

These Articles will be read as follows:

### **Interpretation**

1.1 In these Articles unless the context otherwise requires the following words and expressions shall have the meanings respectively assigned to them:

"these Articles" these Articles of Association in their present form or as from time to time amended

"Auditors" the auditors (if any) of the Company appointed pursuant to these Articles

"clear days" in relation to the period of a notice that period excluding the day when the notice is served or deemed to be served and the day for which it is given or on which it is to take effect

"Central Office" the office of the central administration, principal establishment, business office and centre of main interests of the Company in Luxembourg

"Company" the company incorporated under the Jersey Law and whose central administration is located in Luxembourg and to which these Articles relate

"holder" in relation to shares the Member whose name is entered in the Register as the holder of the shares

"the Jersey Law" the Companies (Jersey) Law 1991 including any statutory modification or re-enactment thereof for the time being in force

"the Laws" the Jersey Law and the Luxembourg Law

"Luxembourg" the Grand Duchy of Luxembourg

"the Luxembourg Law" the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies of Luxembourg including any statutory modification or re-enactment thereof for the time being in force

"Managers" one or more managers who shall be appointed by an Ordinary Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles and who, for the purposes of Jersey Law and these Articles, shall each hold the office of a director of the Company (each a "Director"); if the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager" or "Sole Director" and if the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance for the purposes of the Luxembourg Law (the "Board of Managers") and a board of directors for the purposes of the Jersey Law (the "Board of Directors")

"Member" a person whose name is entered in the Register as the holder of shares in the Company

"Memorandum" the memorandum of association of the Company setting out the matters required to be contained therein in accordance with the relevant provisions of the Jersey Law

"month" calendar month

"notice" a written notice unless otherwise specifically stated

"Offices" the Registered Office and the Central Office and "Office" shall refer to either of them as applicable

"Ordinary Resolution" a resolution of the Company in general meeting adopted by Members in accordance with the provisions of Article 18.2 hereof

"paid up" includes credited as paid up

"present in person" in relation to general meetings of the Company and to meetings of the holders of any class of shares shall include present by attorney or by proxy or in the case of a corporate shareholder by representative

"Register" the register of Members required to be kept pursuant to the Laws

"Registered Office" the registered office of the Company for the purposes of the Jersey Law

"Seal" the common seal of the Company

"Secretary" any person appointed to perform any of the duties of secretary of the Company (including an assistant or deputy secretary) and in the event of two or more persons being appointed as joint secretaries any one or more of the persons so appointed

"Special Resolution" a resolution of the Company passed as a special resolution at a general meeting of Members of the Company in accordance with each of the Luxembourg Law, the Jersey Law and these Articles

"Statement of Solvency" a statement as to the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers as applicable who are to authorise a distribution or dividend as to the solvency of the Company which complies with the requirements of the relevant provisions of the Jersey Law.

1.2 Save as defined herein and unless the context otherwise requires words or expressions contained in these Articles shall bear the same meaning as in the Luxembourg Law or the Jersey Law as applicable but excluding any statutory modification thereof not in force when these Articles become binding on the Company.

1.3 In these Articles unless the context otherwise requires:

1.3.1 the word "may" shall be construed as permissive and the word "shall" shall be construed as imperative

1.3.2 the word "signed" shall be construed as including a signature or representation of a signature affixed by mechanical or other means

1.3.3 the words "in writing" shall be construed as including written printed telexed electronically transmitted or any other mode of representing or reproducing words in a visible form

1.3.4 words importing "persons" shall be construed as including companies or associations or bodies of persons whether corporate or unincorporate

1.3.5 words importing the singular number only shall be construed as including the plural number and vice versa

1.3.6 words importing the masculine gender only shall be construed as including the feminine gender and

1.3.7 references to enactments are to such enactments as are from time to time modified re-enacted or consolidated and shall include any enactment made in substitution for an enactment that is repealed.

1.4 The clause and paragraph heading in these Articles are for convenience only and shall not be taken into account in the construction or interpretation of these Articles.

### **Company Name**

2. The name of the Company is "SFM Holdings Limited".

### **Type of Company**

3.1 The Company is a private company incorporated under the Jersey Law.

3.2 The Company complies with the requirements of the Luxembourg Law in respect of a "Société à responsabilité limitée".

### **Offices**

4.1 The Company shall maintain its registered office and statutory seat in Jersey, Channel Islands.

4.2 The Company shall maintain its central administration, principal establishment, business office and centre of main interests in Luxembourg and shall thus also be governed by the Luxembourg Law in accordance with article 159 of such law.

### **Duration**

5. The Company is established for an unlimited period.

### **Purposes**

6. The purposes of the Company are in particular the foregoing activities:

6.1 the undertaking of all transactions relating directly or indirectly to the acquisition by purchase or otherwise and the holding for investment purposes or otherwise of shares, stock, debentures, securities or participating interests in any

company, partnership or other enterprise in whatever form, as well as the exercise of all rights in respect of the administration, management, control and development of such interests;

6.2 the utilisation of funds for the establishment, management and development and disposal of a portfolio of any securities and patents;

6.3 the establishment or promotion of companies, partnerships or associations and the acquisition, subscription, underwriting and disposal of shares and interests in such companies, partnerships or associations;

6.4 the borrowing of monies in any form whatsoever and the issue of debentures, bonds, obligations and securities of all kinds whether secured or unsecured, to the extent allowed under the Laws;

6.5 the advancing, depositing and lending of money or assets of all kinds upon such terms as may be arranged and upon such security (if any) as may be thought fit to any person or persons; and

6.6 the giving of any guarantee in relation to the payment or repayment of monies by any person and the giving of indemnities of any description and either with or without the Company receiving any consideration, advantage or benefit as a result thereof and the giving of security in support of any such guarantee or indemnity;

the Company may take any measure to safeguard its rights and may enter into any transaction whatsoever and take any action which is directly or indirectly connected with or is incidental or conducive to the attainment of the above purposes;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

### **Share capital**

7.1 The share capital of the Company is € 121,210 (one hundred twenty-one thousand two hundred and ten euros) divided into 9,705 (nine thousand seven hundred and five) ordinary shares of € 10.00 (ten euros) each and 2,416 (two thousand four hundred and sixteen) "B" ordinary shares of € 10.00 (ten euros) each and the shares of the Company (the "Shares") shall have the rights and be subject to the conditions contained in these Articles.

7.2 The rights attaching to the "B" ordinary shares shall be as follows:-

7.2.1 save as provided below, the "B" ordinary shares shall have the same rights and shall be subject to the same restrictions and shall otherwise rank pari passu in all respects with the ordinary shares in the capital of the Company; and

7.2.2 the Sole Manager or the Board Managers as appropriate may, if they think fit, subject to having first made a Statement of Solvency and subject to the requirements of Article 33.4 hereof, pay any interim dividend to the holders of any B ordinary shares on a different date within any year to the date upon which any interim dividend is payable to the holders of ordinary shares.

7.3 Without prejudice to any special rights for the time being conferred on the holders of any shares or class of shares (which special rights shall not be varied or abrogated except with such consent or sanction as is hereinafter provided) any share or class of shares in the capital of the Company may be issued with such preferred or other special rights or such restrictions whether in regard to dividends return of capital voting or otherwise as the Company may from time to time by Special Resolution determine.

7.4 Where the Company issues shares at a premium the amount or value of any premiums paid up on shares issued as and when the premiums are paid up shall be transferred to an account called the share premium account as required by the Laws and the sums for the time being standing to the credit of the share premium account shall be applied in accordance with the Laws.

### **Alteration of share capital**

8.1 The Company may by Special Resolution alter its share capital as stated in these Articles and in the Memorandum in any manner permitted by the Laws and these Articles.

8.2 Any new shares created on an increase or other alteration of share capital shall be issued in such manner as may be determined pursuant to a Special Resolution.

8.3 Subject to the provisions of the Laws the Company may by Special Resolution reduce its share capital, it being understood that such share capital shall in no case be reduced below the minimum statutory requirement under Luxembourg law.

### **Variation of rights**

9.1 Whenever the capital of the Company is divided into different classes of shares the special rights attached to any class may (subject to the provisions of the Laws and unless otherwise provided by these Articles) be varied or abrogated by decision of the Company's Members through a Special Resolution and in addition with the consent in writing of the holders of two-thirds of the issued shares of that class or with the sanction of a Special Resolution passed at a separate meeting of the holders of shares of that class.

9.2 To every such separate meeting within the specific class of shares all the provisions of these Articles and of the Laws relating to general meetings of the Company or to the proceedings thereat shall apply mutatis mutandis except that the necessary quorum for the meetings within a class of shares shall be two persons holding or representing at least one-third in nominal amount of the issued shares of that class but so that if at any adjourned meeting of such holders a quorum as above defined is not present those holders who are present in person shall be a quorum.

9.3 The special rights conferred upon the holders of any shares or class of shares issued with preferred deferred or other special rights shall (unless otherwise expressly provided by the conditions of issue of such shares and these Articles) be deemed not to be varied by the creation or issue of further shares ranking after or *pari passu* therewith.

### **Shares**

10.1 As at the date of adoption of these Articles, the share capital of the Company is fully subscribed and all Shares have been paid up in full.

10.2 Except as required by law no person shall be recognised by the Company as holding any share upon any trust and (except only as otherwise provided by these Articles or by law) the Company shall not be bound by or be compelled in any way to recognise any equitable contingent future or partial interest in any share or any interest in any fraction of a share or any other right in respect of any share except an absolute right to the entirety thereof in the holder.

### **Register of members**

11.1 The Managers shall keep or cause to be kept at the Registered Office a Register in the manner required by the Jersey Law. The Managers shall also keep or cause to be kept at the Central Office a Register in the manner required by the Luxembourg Law.

11.2 Each Share is indivisible.

11.3 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Member in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

### **Share certificates**

12.1 Every Member shall be entitled:

12.1.1 without payment upon becoming the holder of any shares to one certificate for all the shares of each class held by him and upon transferring a part only of the shares comprised in a certificate to a new certificate for the remainder of the shares so comprised or

12.1.2 upon payment of such reasonable sum for each certificate as the Managers shall from time to time determine to several certificates each for one or more of his shares of any class.

12.2 Every certificate shall be issued within two months after allotment or lodgment of transfer (or within such other period as the conditions of issue shall provide) and shall be sealed with the Seal and shall specify the shares to which it relates and the amount paid up thereon and if so required by the Laws the distinguishing numbers of such shares.

12.3 The Company shall not be bound to issue more than one certificate in respect of a share held jointly by several persons and delivery of a certificate for a share to one of several joint holders shall be sufficient delivery to all such holders.

12.4 If a share certificate be worn out defaced lost or destroyed a duplicate certificate may be issued on payment of such reasonable fee and on such terms (if any) as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Company in relation thereto as the Managers think fit.

### **Transfer of shares**

13.1 Save as otherwise provided for under the provisions of the Luxembourg Law, the Jersey Law and/or these Articles all transfers of shares shall be effected using an instrument of transfer.

13.2 The instrument of transfer of any share shall be:

13.2.1 in writing in any usual common form or any form approved by the Managers;

13.2.2 in respect of only one class of share.

13.3 The instrument of transfer of any share shall be signed by or on behalf of the transferor and by the transferee.

13.4 The instrument of transfer shall be lodged at the Central Office and the transfer shall be filed with the Luxembourg Trade and Companies' Registry. The transfer of any share shall not be effective vis-à-vis the Company or any third party (and the transferor shall be deemed to remain the holder of the share) until the instrument of transfer has been received by the Company, the registration of the transfer has been approved by the Managers and the name of the transferee is entered in the Register in respect thereof.

13.5 The Managers shall refuse to register the transfer of a share to a person who is not already a Member unless the approval to such person becoming a Member has been given by a resolution of the Company in general meeting adopted by Members who together hold not less than three quarters of the issued shares in the Company in accordance with the Luxembourg Law.

13.6 The Managers may also refuse to register the transfer of a share unless the instrument of transfer complies with the provisions of this Article 13.

13.7 If the Managers refuse to register a transfer of a share in accordance with Luxembourg Law or otherwise they shall promptly after the date on which the instrument of transfer was lodged with the Company send to the proposed transferor and transferee notice of the refusal.

13.8 All instruments of transfer relating to transfers of shares which are registered shall be retained by the Company but any instrument of transfer relating to transfers of shares which the Managers decline to register shall (except in any case of fraud) be returned to the person depositing the same.

### **Transmission of shares**

14.1 Save as otherwise required by Luxembourg law or Jersey law, in the case of the death of a Member the survivor or survivors where the deceased was a joint holder and the executors or administrators of the deceased where he was a sole or only surviving holder shall be the only persons recognised by the Company as having any title to his interest in the shares but nothing in this Article shall release the estate of a deceased joint holder from any liability in respect of any share which had been jointly held by him.

14.2 Save as otherwise required by Luxembourg law or Jersey law, any person becoming entitled to a share in consequence of the death, bankruptcy or incapacity of a Member may upon such evidence as to his title being produced as may from time to time be required by the Managers and subject as hereinafter provided elect either to be registered himself as the holder of the share or to have some person nominated by him registered as the holder thereof.

14.3 If the person so becoming entitled shall elect to be registered himself he shall deliver or send to the Company a notice in writing signed by him stating that he so elects. If he shall elect to have another person registered he shall testify his election by an instrument of transfer of the share in favour of that person, in accordance with section 189 of the Luxembourg Law. All the limitations restrictions and provisions of these Articles relating to the right to transfer and the registration of transfers of shares shall be applicable to any such notice or instrument of transfer as aforesaid as if it were an instrument of transfer executed by the Member and the death bankruptcy or incapacity of the Member had not occurred.

14.4 A person becoming entitled to a share by reason of the death bankruptcy or incapacity of a Member shall be entitled to the same dividends and other advantages to which he would be entitled if he were the holder of the share except that he shall not before being registered as the holder of the share be entitled in respect of it to exercise any right conferred by membership in relation to meetings of the Company provided always that the Managers may at any time give notice requiring any such person to elect either to be registered himself or to transfer the share and if the notice is not complied with within one month such person shall be deemed to have so elected to be registered himself and all the restrictions on the transfer and transmission of shares contained in these Articles shall apply to such election.

### **General Meetings**

15.1 Unless all of the Members agree in writing to dispense with the holding of annual general meetings and take written resolutions instead, (it being understood that holding of such annual general meeting approving the annual accounts shall be compulsory if the Company has more than 25 (twenty-five) Members, in accordance with the Luxembourg Law), the Company shall in each calendar year hold a general meeting as its annual general meeting at such time and place as may be determined by the Managers within six months following the end of its financial year.

15.2 The above mentioned general meeting shall be called the "Annual General Meeting". All other general meetings shall be called "Extraordinary General Meetings".

15.3 The Managers may whenever they think fit and upon a requisition of any Member the Managers shall forthwith proceed to convene an Extraordinary General Meeting for a date not later than two months after the receipt of the requisition.

15.4 At any Extraordinary General Meeting or Annual General Meeting no business other than that stated in the convening notice shall be transacted.

### **Class meetings**

16. Save as is provided in this Article and otherwise in these Articles all the provisions of these Articles and of the Laws relating to general meetings of the Company and to the proceedings thereat shall apply mutatis mutandis to every class meeting. At any class meeting the holders of shares of the relevant class shall on a poll have one vote in respect of each share of that class held by each of them.

### **Notice of General Meetings**

17.1 At least twenty-one clear days' notice shall be given by registered letter of every Annual General Meeting and of every general meeting called for the passing of a Special Resolution and at least fourteen clear days' notice shall be given of all other general meetings.

17.2 A meeting of the Company shall notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in Article 17.1 hereof be deemed to have been duly called if it is so agreed:

17.2.1 in the case of an Annual General Meeting by all the Members entitled to attend and vote thereat and

17.2.2 in the case of any other meeting by a majority in number of the Members having a right to attend and vote at the meeting being a majority together holding not less than ninety-five per centum of the voting rights of the shares;

PROVIDED that in each case such shorter notice period shall remain reasonable pursuant to Luxembourg Law.

17.3 Subject to the Laws, all Members may unanimously waive the convening formalities in respect of any meetings of Members.

17.4 Every notice shall specify the place the day and the time of the meeting and shall set out the agenda of the relevant meeting which shall include details of the business to be transacted thereat.

17.5 Subject to the provisions of these Articles notice of every meeting shall be given to all the Members registered in the Register at a given time and to all persons entitled to a share in consequence of the death bankruptcy or incapacity of a Member to the Managers and to the Auditor(s), if any.

17.6 In every notice calling a meeting of the Company there shall appear with reasonable prominence a statement that a Member entitled to attend and vote is entitled to appoint one or more proxies to attend and vote instead of him and that a proxy need not also be a Member.

### **Proceedings at General Meetings**

18.1 The business of an Annual General Meeting shall be to receive and consider the accounts of the Company and the reports of the Managers and Auditor(s) (if any) to elect Managers (if necessary) to elect Auditors and fix their remuneration to sanction a dividend if thought fit so to do and to transact any other business of which notice has been given.

18.2 Subject as provided otherwise in these Articles, Members' resolutions are only valid if they are passed by Members holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting, the Members shall be convened a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented. To the extent permitted by the Laws, the majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Members.

18.3 If within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present or if during the meeting a quorum ceases to be present the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and place or to such other time and place as the Managers shall determine and if at such adjourned meeting a quorum is not present within half-an-hour from the time appointed for the holding of the meeting those Members present in person shall constitute a quorum.

18.4 The chairman (if any) of the Managers shall preside as chairman at every general meeting of the Company or if there is no such chairman or if he shall not be present within fifteen minutes after the time appointed for the holding of the meeting or is unwilling to act the Managers shall select one of their number to be chairman of the meeting.

18.5 If at any meeting no Manager is willing to act as chairman or if no Manager is present within fifteen minutes after the time appointed for holding the meeting the Members present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

### **Votes of members**

19.1 Each Member shall have one vote for each Share of which he is the holder.

19.2 In the case of joint holders of any share such persons shall not have the right of voting individually in respect of such share but shall elect one of their number to represent them and to vote whether in person or by proxy in their name.

19.3 A Member in respect of whom an order has been made by any court having jurisdiction (whether in the Island of Jersey or elsewhere) in matters concerning legal incapacity or interdiction may vote on a poll by his attorney curator receiver or other person authorised in that behalf appointed by that court and any such attorney curator receiver or other person may vote by proxy. Evidence to the satisfaction of the Managers of the authority of such attorney curator receiver or other person may be required by the Managers prior to any vote being exercised by such attorney curator receiver or other person.

19.5 No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is given or tendered and every vote not disallowed at such meeting shall be valid for all purposes. Any such objection made in due time shall be referred to the chairman of the meeting whose decision shall be final and conclusive.

19.6 Votes may be given either personally or by proxy.

19.7 The Managers shall at the expense of the Company send by post to the Members instruments of proxy (with or without provision for their return prepaid) for use at any general meeting or at any separate meeting of the holders of any class of shares of the Company, together with the convening notice for the relevant meeting. If for the purpose of any meeting invitations to appoint as proxy a person or one or more of a number of persons specified in the invitations are issued at the Company's expense they shall be issued to all (and not to some only) of the Members entitled to be sent a notice of the meeting and to vote thereat by proxy.

19.8 The instrument appointing a proxy shall be in writing in any common form but shall be specific and shall set out the business of the meeting and shall be under the hand of the appointor or of his attorney duly authorised in writing or if the appointor is a corporation either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised. A proxy need not be a Member.

19.9 The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed or a notarially certified copy of that power or authority shall:

19.9.1 be deposited at the Central Office or at such other place as is specified for that purpose by the notice convening the meeting not less than forty-eight hours before the time for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument proposes to vote or

19.9.2 in case of the general meetings of Members that are to be held before the Luxembourg notary public are concerned, to the notary before the start of the meeting and an instrument of proxy which is not deposited or delivered in a manner so required shall not be treated as valid.

19.10 Unless the contrary is stated thereon the instrument appointing a proxy shall be as valid as well for any adjournment of the meeting as for the meeting to which it relates.

19.11 A vote given in accordance with the terms of an instrument of proxy shall be valid notwithstanding the previous death or insanity of the principal or revocation of the proxy or of the authority under which the proxy was executed provided that no notice in writing of such death insanity or revocation shall have been received by the Company at the Central Office before the commencement of the meeting or adjourned meeting or the taking of the poll at which the proxy is used.

### **Corporate members**

20.1 Any body corporate which is a Member may by resolution of its directors or other governing body authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of Members (or of any class of Members) and the person so authorised shall be entitled to exercise on behalf of the body corporate which he represents the same powers as that body corporate could exercise if it were an individual.

20.2 Where a person is authorised to represent a body corporate at a general meeting of the Company the Managers or the chairman of the meeting may require him to produce a certified copy of the resolution from which he derives his authority.

### **Managers**

21.1 The Company may by Ordinary Resolution determine the maximum and minimum number of Managers and unless and until otherwise so determined the minimum number of Managers shall be one.

21.2 A Manager need not be a Member but shall nevertheless be entitled to receive notice of and to attend and speak at any general meeting of the Company or at any separate meeting of the holders of any class of shares in the Company.

### **Alternate managers**

22.1 With effect from the date of adoption of these Articles, no Manager shall be entitled to appoint any person as his alternate Manager.

22.2 The appointment of any alternate Manager who holds office as at the date of adoption of these Articles shall be deemed to have terminated with effect from the date of adoption of these Articles and the Company shall forthwith serve notice upon any such person of such termination.

### **Powers of managers**

23.1 The business of the Company shall be managed by the Managers who may exercise all such powers of the Company as are not by the Luxembourg Law, the Jersey Law or these Articles required to be exercised by the Company in general meeting.

23.2 The Managers' powers shall be subject to any regulations of these Articles to the provisions of the Laws and to such regulations (being not inconsistent with the aforesaid regulations or provisions) as may be prescribed by the Company in general meeting but no regulations made by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Managers which would have been valid if such regulations had not been made.

23.3 No limitation on the Managers' powers contained in these Articles or in regulations made by the Company in general meeting shall be effective to limit the powers of the Managers as against third parties notwithstanding that any such third party may have had notice of such limitation by publication or otherwise.

23.4 Each Manager shall have the power and authority to represent the Company in dealings with third parties and in any legal proceedings to which the Company may be party, whether as plaintiff, defendant or otherwise.

23.5 The Managers may by power of attorney mandate or otherwise appoint any person to be the agent of the Company for such specific and limited purposes and on such conditions as they determine including authority for the agent to delegate all or any of his powers.

23.6 The power and authority to represent the Company in all transactions relating to real and personal property and all other legal or judicial transactions acts and matters before all courts of law shall be vested in the Managers.

### **Appointment of managers**

24.1 The Managers of the Company shall be appointed by a resolution of the Members in accordance with Article 24.2 hereof. Any Manager so appointed shall hold office until he resigns or is removed in accordance with the provisions of these Articles. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Members in accordance with Article 24.2 hereof.

24.2 The Company may by Ordinary Resolution:

24.2.1 appoint any person as a Manager and

24.2.2 remove any person from office as a Manager.

24.3 The Company shall keep or cause to be kept a register of particulars with regard to its Managers in the manner required by the Jersey Law.

### **Resignation, disqualification and removal of managers**

25.1 The office of a Manager shall be vacated if the Manager:

25.1.1 resigns his office by notice to the Company or

25.1.2 ceases to be a Manager by virtue of any provision of the Laws or he becomes prohibited or disqualified by law from being a Manager or

25.1.3 becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally or

25.1.4 becomes of unsound mind or

25.1.5 is removed from office pursuant to Article 24.2 hereof.

### **Remuneration and expenses of managers**

26.1 The Managers shall be entitled to such remuneration as the Company may by Ordinary Resolution determine and unless the resolution provides otherwise the remuneration shall be deemed to accrue from day to day.

26.2 The Managers shall be paid out of the funds of the Company their travelling hotel and other expenses properly and necessarily incurred by them in connection with their attendance at meetings of the Managers or otherwise in connection with the discharge of their duties.

### **Transactions with managers**

27.1 Subject to the provisions of the Laws, a Manager may hold any other office or place of profit under the Company (other than the office of Auditor) in conjunction with his office of Manager for such period and on such terms as to tenure of office remuneration and otherwise as the Managers may determine.

27.2 Subject to the provisions of the Laws and provided that he has disclosed to the Managers the nature and extent of any of his material interests a Manager notwithstanding his office:

27.2.1 may be a party to or otherwise interested in any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested and

27.2.2 may be a director or other officer of or employed by or a party to any transaction or arrangement with or otherwise interested in any body corporate promoted by the Company or in which the Company is otherwise interested and

27.2.3 shall not by reason of his office be accountable to the Company for any benefit which he derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit

27.2.4 may act by himself or his firm in a professional capacity for the Company and he or his firm shall be entitled to remuneration for professional services as if he were not a Manager.

27.3 For the purposes of Article 27.2 hereof:

27.3.1 a general notice given to the Managers that a Manager is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement in which a specified person or class of persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the Manager has an interest in any such transaction of the nature and extent so specified and

27.3.2 an interest of which a Manager has no knowledge and of which it is unreasonable to expect him to have knowledge shall not be treated as an interest of that Manager.

### **Proceedings of managers**

28.1 The Managers may meet together for the despatch of business adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit.

28.2 A Manager may at any time and the Secretary at the request of a Manager shall summon a meeting of the Managers by giving to each Manager not less than twenty-four hours' notice of the meeting provided that any meeting may be convened at shorter notice and in such manner as each Manager shall approve provided further that unless otherwise resolved by the Managers' notices of Managers' meetings need not be in writing.

28.3 Questions arising at any meeting shall be determined by a majority of votes.

28.4 In the case of an equality of votes the chairman shall have a second or casting vote.

28.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. A meeting of the Managers at which a quorum is present shall be competent to exercise all powers and discretions for the time being exercisable by the Managers.

28.6 A Manager notwithstanding his interest in any matter being considered may be counted in the quorum present at any meeting of the Board of Managers, but he may not vote.

28.7 If a Manager is by any means in communication with one or more other Managers so that each Manager participating in the communication can hear what is said by any other of them each Manager so participating in the communication is deemed to be present at a meeting with the other Managers so participating notwithstanding that all the Managers so participating are not present together in the same place.

28.8 The Managers may from time to time elect from their number, and remove, a chairman and/or deputy chairman and/or vice-chairman of the board of Managers and determine the period for which they are to hold office.

28.9 The chairman, or in his absence the deputy chairman, or in his absence the vice-chairman, shall preside at all meetings of the Managers but if no such chairman, deputy chairman or vice-chairman be elected or if at any meeting the chairman, deputy chairman or vice-chairman be not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be the chairman of the meeting.

28.10 A resolution in writing signed by all the Managers entitled to receive notice of a meeting of Managers shall be valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Managers duly convened and held and may consist of several documents in like form each signed by one or more Managers.

#### **Minute book**

29.1 The Managers shall cause all resolutions in writing passed in accordance with these Articles and minutes of proceedings at all general meetings of the Company or of the holders of any class of the Company's shares and of the Managers to be entered in books kept for the purpose.

29.2 Any minutes of a meeting if purporting to be signed by the chairman of the meeting at which the proceedings were had or by the chairman of the next succeeding meeting shall be conclusive evidence of the proceedings.

#### **Secretary**

30.1 The Secretary shall be appointed by the Managers for such term at such remuneration and upon such conditions as they may think fit and any Secretary so appointed may be removed by the Managers.

30.2 Anything required or authorised to be done by or to the Secretary may if the office is vacant or there is for any other reason no secretary capable of acting be done by or to any assistant or deputy secretary or if there is no assistant or deputy secretary capable of acting by or to any officer of the Company authorised generally or specially in that behalf by the Managers provided that any provisions of these Articles requiring or authorising a thing to be done by or to a Manager and the Secretary shall not be satisfied by its being done by or to the same person acting both as Manager and as or in place of the Secretary.

30.3 The Company shall keep or cause to be kept at the Registered Office a register of particulars with regard to its Secretary in the manner required by the Jersey Law.

#### **The seal**

31.1 To the extent permitted under the Laws, the Company shall have a common seal and may in accordance with the Jersey Law have an official seal for use outside of Jersey and an official seal for sealing securities issued by the Company or for sealing documents creating or evidencing securities so issued.

31.2 The Managers shall provide for the safe custody of all seals and no seal shall be used except by the authority of a resolution of the Managers.

31.3 The Managers may from time to time make such regulations as they think fit determining the persons and the number of such persons who shall sign every instrument to which a seal is affixed and until otherwise so determined every such instrument shall be signed by one Manager and shall be countersigned by the Secretary or by a second Manager.

31.4 The Company may in writing under its common seal authorise an agent appointed for the purpose to affix any official seal to a document to which the Company is a party.

#### **Authentication of documents**

**32.** Any Manager or the Secretary or any person appointed by the Managers for the purpose shall have power to authenticate any resolutions passed by the Company or the Managers and any books records documents and accounts relating to the business of the Company and to certify copies thereof or extracts therefrom as true copies or extracts.

## Dividends

33.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. The deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's paid up share capital.

33.2 To the extent that funds are available to the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed PROVIDED that the Sole Manager or the Board of Managers as applicable shall have first made a Statement of Solvency.

33.3 Subject to compliance with the provisions of Article 33.2 hereof, the decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Members in accordance with the provisions of these Articles.

33.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may, subject to having first made a Statement of Solvency, decide to pay interim dividends to the Member(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Member(s).

33.5 If at any time the share capital of the Company is divided into different classes the Managers may pay such interim dividends in respect of those shares in the capital of the Company which confer on the holders thereof deferred or non-preferred rights as well as in respect of those shares which confer on the holders thereof preferential rights with regard to dividend.

33.6 The Managers may also pay half-yearly or at other suitable intervals to be settled by them any dividend which may be payable at a fixed rate if they are of the opinion that the profits of the Company justify the payment.

33.7 Provided the Managers act bona fide they shall not incur any personal liability to the holders of shares conferring a preference for any damage that they may suffer by reason of the payment of an interim dividend on any shares having deferred or non-preferred rights.

33.8 Subject to any particular rights or limitations as to dividend for the time being attached to any shares as may be specified in these Articles or upon which such shares may be issued all dividends shall be declared apportioned and paid pro rata according to the amounts paid up on the shares on which the dividend is paid (otherwise than in advance of calls).

33.9 All dividends shall be apportioned and paid proportionately to the amounts paid up on the shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is paid provided that if any share is issued on terms providing that it shall rank for dividend as if paid up (in whole or in part) or as from a particular date (either past or future) such share shall rank for dividend accordingly.

33.10 A general meeting declaring a dividend may upon the recommendation of the Managers direct that payment of such dividend shall be satisfied wholly or in part by the distribution of specific assets and in particular of paid-up shares or debentures of any other company and the Managers shall give effect to such resolution and where any difficulty arises in regard to the distribution the Managers may settle the same as they think expedient and in particular may issue certificates representing part of a shareholding or fractions of shares and may fix the value for distribution of such specific assets or any part thereof and may determine that cash payment shall be made to any Members on the basis of the value so fixed in order to adjust the rights of Members and may vest any specific assets in trustees upon trust for the persons entitled to the dividend as may seem expedient to the Managers and generally may make such arrangements for the allotment acceptance and sale of such specific assets or certificates representing part of a shareholding or fractions of shares or any part thereof and otherwise as they think fit.

33.11 All unclaimed dividends may be invested or otherwise made use of by the Managers for the benefit of the Company until claimed. No dividend shall bear interest as against the Company.

33.12 Any dividend which has remained unclaimed for a period of ten years from the date of declaration thereof shall if the Managers so resolve be forfeited and cease to remain owing by the Company and shall thenceforth belong to the Company absolutely.

## Business year

34. The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

## Accounts and audit

35.1 The Company shall keep accounting records which are sufficient to show and explain the Company's transactions and are such as to:

35.1.1 disclose with reasonable accuracy at any time the financial position of the Company at that time and

35.1.2 enable the Managers to ensure that any accounts prepared by the Company comply with requirements of the Laws.

35.2 The Managers shall prepare accounts of the Company made up to such date in each year as the Managers shall from time to time determine in accordance with and subject to the provisions of the Laws.

35.3 No Member shall (as such) have any right to inspect any accounting records or other book or document of the Company except as conferred by the Luxembourg Law or the Jersey Law or authorised by the Managers.

35.4 The Members by Ordinary Resolution may from time to time appoint Auditors for any period or periods to examine the accounts of the Company and to report thereon in accordance with the Laws.

### Notices

36.1 Any notice to be given to or by any person pursuant to these Articles shall be in writing.

36.2 In the case of joint holders of a share all notices shall be given to the representative appointed by such joint holders to represent them towards the Company and who is indicated in the Register in respect of the joint holding and notice so given shall be sufficient notice to all the joint holders.

36.3 A notice may, unless otherwise required by the Luxembourg Law, the Jersey Law or these Articles, be given to any person either personally or by sending it by post to him at his registered address. Where a notice is sent by post service of the notice shall be deemed to be effected by properly addressing prepaying and posting a letter containing the notice and to have been effected one clear day after the day it was posted.

36.4 Any Member present in person at any meeting of the Company shall for all purposes be deemed to have received due notice of such meeting and where requisite of the purposes for which such meeting was convened.

36.5 A notice may be given by the Company to the persons entitled to a share in consequence of the death, bankruptcy or incapacity of a Member by sending or delivering it in any manner authorised by these Articles for the giving of notice to a Member addressed to them by name or by the title of representatives of the deceased or trustee of the bankrupt or curator of the Member or by any like description at the address if any supplied for that purpose by the persons claiming to be so entitled. Until such an address has been supplied a notice may be given in any manner in which it might have been given if the death, bankruptcy or incapacity had not occurred. If more than one person would be entitled to receive a notice in consequence of the death, bankruptcy or incapacity of a Member notice given to any one of such persons shall be sufficient notice to all such persons.

36.6 Notwithstanding any of the provisions of these Articles and save as prescribed by the Luxembourg Law or the Jersey Law, any notice to be given by the Company to a Manager or to a Member may be given in any manner agreed in advance by any such Manager or Member.

### Winding up

37.1 The winding-up and liquidation of the Company shall be determined by the Members in general meeting in accordance with the applicable legal provisions.

37.2 The liquidation will, subject to the provisions of the Laws, be carried out by one or several liquidators appointed by the Members who, subject as aforesaid, shall determine their powers and remuneration.

37.3 Subject to any particular rights or limitations for the time being attached to any shares as may be specified in these Articles or upon which such shares may be issued if the Company is wound up, upon settling the debts of the Company to its creditors, the assets available for distribution among the Members shall be applied first in repaying to the Members the amount paid up on their shares respectively and, if such assets shall be more than sufficient to repay to the Members the whole amount paid up on their shares, the balance shall be distributed among the Members in proportion to the amount which at the time of the commencement of the winding-up had been actually paid up on their said shares respectively.

37.4 Save as otherwise provided under the Luxembourg Law or the Jersey Law, if the Company is wound up the Company may with the sanction of a Special Resolution and any other sanction required by the Luxembourg Law or the Jersey Law divide the whole or any part of the assets of the Company among the Members in specie and the liquidator may for that purpose value any assets and determine how the division shall be carried out as between the Members or different classes of Members and with the like sanction vest the whole or any part of the assets in trustees upon such trusts for the benefit of the Members as the liquidator or the Managers (as the case may be) with the like sanction determine but no Member shall be compelled to accept any assets upon which there is a liability.

### Indemnity

38.1 In so far as the Laws allow every present or former officer of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been such an officer.

38.2 The Managers may without sanction of the Company in general meeting authorise the purchase or maintenance by the Company for any officer or former officer of the Company or any such insurance as is permitted by the Laws in respect of the any liability which would otherwise attach to such officer or former officer.

### Amendment of these articles

39.1 No alteration shall be made to these Articles unless such alteration has been approved, in accordance with the Laws and these Articles, by a resolution of the Company in general meeting adopted by Members holding not less than three-quarters of the issued shares of the Company before a notary in Luxembourg and which otherwise constitutes a Special Resolution.

39.2 Any amendment to Articles 3 or 4 of these Articles shall require the unanimous approval of the Members.

### Non-application of Standard Table

40. The regulations constituting the Standard Table in the Companies (Standard Table) (Jersey) Order 1992 shall not apply to the Company and is hereby expressly excluded in its entirety.

#### *Third resolution*

The Members approve the interim balance sheet of the Company as at 28<sup>th</sup> March 2013.

#### *Fourth resolution*

The Members confirm the setting, with effect from 1<sup>st</sup> April 2013, of the seat of principal establishment and centre of main interests of the Company at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Fifth resolution*

The Members resolve to approve the declaration issued on 28<sup>th</sup> March 2013 by the directors of the Company stating that the net asset value of the Company is at least equal to the minimum corporate capital of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" (Limited Liability Company), i.e. EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) and that the share capital is € 121,210 (one hundred twenty-one thousand two hundred and ten euros).

This declaration, together with the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the above parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

#### *Sixth resolution*

The Members confirm the following persons as being the Directors of the Company for an undetermined period:

1. Mr Jonathan KEIGHLEY, born on 15 September 1950 in London, residing at 91, Cornwall Gardens, London SW7 4AX,
2. Mr James MACDONALD, born on 4 February 1950 in Edinburgh residing at Hooke Farm, Hooke, Beaminster, Dorset DT8 3NZ Great Britain,
3. Mr Alexander OHLSSON, born on 13 December 1969 in Jersey residing at Icho House, La Grande Route de Cote, St Clement, Jersey JE2 6FY

The Members confirm the following persons as being the Directors of the Company who will retire with effect from 1<sup>st</sup> April 2013:

1. Mr Peter John RICHARDSON, born on 27 January 1956 in Dorking, Surrey, residing at L'Air du Temps, rue des Cateaux, Trinity, Jersey JE3 5HP
2. Mr Paul SUGDEN, born on 25 August 1956 in Lytham, residing at Neville Holt House, la Grande Route de Saint Martin, Jersey, JE3 6JB

The Members confirm the following persons as being the Directors of the Company with effect from 1<sup>st</sup> April 2013 for an undetermined period:

1. Mr Laurent BELIK, born on 2 September 1974 in Ixelles, Belgium residing at 26, rue de l'Ermite, B-6780 Wolkrange, Belgium
2. Mr Hinnerk KOCH, born on 15 March 1963 in Bremen, residing at 219 Aud der Bausch, D-54293 Trier, Germany,

The Directors shall have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the Company towards third parties in all circumstances.

#### *Seventh resolution*

The Members decide to empower any director or any holder of a certified true copy of the deed of transfer, delivered by a Luxembourg notary, to accomplish all acts which will be required to realise this transfer of principal establishment and centre of main interests of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and in particular to accomplish in Jersey, Channel Islands as well as in the Grand Duchy of Luxembourg all formalities required by the public or private authorities, banks or any other authority.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at about EUR 2.600.-.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Ont comparu:

1. Monsieur Jonathan KEIGHLEY, demeurant au 91, Cornwall Gardens, Londres SW7 4AX,
  2. Madame Beatrice KEIGHLEY, demeurant au 91, Cornwall Gardens, Londres SW7 4 AX,
  3. Monsieur James MACDONALD, demeurant à Hooke Farm, Hooke, Beaminster, Dorset DT8 3NZ Great Britain,
  4. Monsieur Robert BERRY, demeurant à Pleshey Grange, Pleshey, Chemsford, Essex CM3 1HZ,
  5. NESLO PARTNERS NO.2 LIMITED, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Hellier, JE1 0BD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Jersey sous le numéro 93908,
- tous ici représentés Par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing privé.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées (ci-après dénommées les «Associés») de la société SFM HOLDINGS LIMITED, (ci-après dénommée la "Société"), une société privée existant sous la loi de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Hellier, JE1 0BD, Iles Anglo-Normandes, constituée en date du 16 juillet 2001 et inscrite à La Chambre de Commerce de Jersey sous le numéro 80468.

II. Toutes les actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont détenues comme suit:

- M. Jonathan KEIGHLEY: 2.417 parts (représentant 19,94% du capital);
- Mme Beatrice KEIGHLEY: 2.416 parts sociales de catégorie B (représentant 19,93% du capital);
- M. James MACDONALD: 3.955 parts sociales (représentant 32,63% du capital);
- M. Robert BERRY: 1.212 parts sociales (représentant 10% du capital);
- NESLO PARTNERS NO.2 LIMITED: 2.121 parts sociales (représentant 17,50% du capital).

Les associés soumettent ensuite au notaire les documents suivants:

- a) une copie des statuts de la Société;
- b) une copie du certificat de constitution de la Société;
- c) une copie des décisions prises le 25 mars 2013 à Jersey de transférer le siège administratif et de direction effective de la Société à Luxembourg;
- d) Le bilan intermédiaire de la Société avant le transfert du siège social, daté du 28 mars 2013,
- e) Une déclaration émise le 28 mars 2013 par les Gérants de la société indiquant que le montant de l'actif net de la Société est au moins équivalent au capital social minimum d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, c'est à dire EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) et qu'il s'élève actuellement à € 121.210,-- (cent vingt et un mille deux cent dix euros).

et prennent les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés confirment les décisions prises en date du 25 mars 2013 à Jersey par lesquelles il a été décidé de transférer, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013, le siège administratif et de direction effective de Jersey, Iles Anglo-Normandes à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Deuxième résolution

Les associés confirment les statuts de SFM HOLDINGS LIMITED, repris ci-après, en conformité avec ceux d'une société à responsabilité limitée, en conséquence du transfert de son siège effectif de gestion et de contrôle, son administration centrale, son principal établissement, siège opérationnel et centre d'intérêts principaux à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ces statuts auront désormais la teneur suivante:

### Interprétation

1.1 Dans ces Articles, à moins que le contexte n'implique une interprétation différente, les mots et expressions suivants auront la signification qui leur est respectivement donnée ci-après:

"les Statuts" les présents statuts dans leur forme actuelle telle que modifiée

"Commissaires" les Commissaires (les cas échéant) de la Société, nommés en vertu des Statuts

"jours francs" par rapport à un délai de préavis cette période exclut la date à laquelle l'avis est envoyé ou est censé l'être et le jour pour lequel il est donné ou à la date duquel il est censé prendre effet.

"Siège Central" le siège de l'administration centrale, du principal établissement, siège opérationnel et centre d'intérêts principaux de la Société à Luxembourg

"Société" la société constituée suivant la loi de Jersey et dont l'administration centrale est située à Luxembourg

"titulaire" concernant les parts, le Membre dont le nom est inscrit dans le Registre en tant que titulaire des parts

"la loi de Jersey" La loi intitulée «Companies (Jersey) Law 1991», incluant toutes modifications ou reformulations la concernant et actuellement en vigueur

«la Loi» la loi de Jersey et la loi de Luxembourg

«Luxembourg» le Grand-Duché de Luxembourg

«La loi luxembourgeoise» la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales du Luxembourg, incluant toutes modifications ou reformulations la concernant et actuellement en vigueur

"Gérants" un ou plusieurs gérants qui seront nommés par une Résolution Ordinaire prise conformément à la loi luxembourgeoise et ses Statuts et qui, pour les besoins de la loi de Jersey et de ces Statuts, exerceront chacun les fonctions d'un administrateur de la Société (chacun une «Administrateur»); si la Société ne compte à un certain moment qu'un seul gérant, il y est fait référence en tant que «Gérant Unique" ou «Administrateur Unique» et si la Société compte plus d'un Gérant, ils composeront un conseil de gérants ou conseil de gérance pour les besoins de la loi luxembourgeoise (le "Conseil de Gérants ") et un conseil d'administration pour les besoins de la loi de Jersey (le «Conseil d'Administration»).

"Membre" une personne dont le nom est inscrit dans le Registre comme propriétaire de parts de la Société

«Memorandum» le memorandum de la Société établissant et contenant les matières qu'il est requis de contenir conformément aux dispositions applicables de la loi de Jersey.

"mois" mois calendaire

"avis" un avis ou notification écrit quelconque

"Siège" fera référence tant au Siège social qu'au Siège Central quand cela s'avérera approprié

"Résolution Ordinaire" une résolution de la Société prise en assemblée générale adoptée par des Membres conformément à l'article 18.2 des Statuts

"libéré" inclus crédité comme libéré

"présent en personne" s'applique aux assemblées générales de la Société et aux réunions des titulaires de toute classe de Parts et comprend les Membres représentés par procuration ou en case de société titulaire par ses représentants

"Registre" le Registre des Membres requis par la Loi

«Siège Social» le siège de la Société pour les besoins de la loi de Jersey

"Sceau" le sceau de la Société

"Secrétaire" toute personne nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de la Société (y compris les assistants) et, au cas où plusieurs personnes sont nommées secrétaires toute autre personne nommée à ce poste

"Résolution Spéciale" une décision de la Société adoptée en tant que Résolution Spéciale par une assemblée générale extraordinaire des Membres de la Société conformément à la loi luxembourgeoise et à ces Statuts.

«Déclaration de solvabilité» une déclaration sur l'avis du Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, qui doivent autoriser une distribution ou un dividende sur la solvabilité de la Société, laquelle satisfait aux exigences des dispositions applicables conformément à la loi de Jersey.

1.2 Sans préjudice de ce qui est défini ci-dessus et à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, les mots ou des expressions contenus dans les Statuts ont la même signification que dans la loi luxembourgeoise ou la loi de Jersey si applicable, mais à l'exclusion de toute modification de celle-ci n'étant pas en vigueur lorsque ces Statuts obligent la Société.

1.3 Dans les Statuts, à moins que le contexte n'exige une autre interprétation:

1.3.1 le mot "pouvoir" sera interprété dans un sens permissif et le mot "sera" sera interprété dans un sens impératif

1.3.2 le mot "signé" sera interprété comme incluant une signature ou représentation d'une signature apposée mécaniquement ou autrement

1.3.3 les mots "par écrit" sera interprété comme incluant tous messages écrits transmis électroniquement ou par tout moyen permettant de reproduire des mots sous une forme visible

1.3.4 les mots signifiant "persons" seront interprétés comme incluant les sociétés ou associations ou entités qu'elles aient ou non la personnalité

1.3.5 les mots au singulier seront interprétés comme incluant le pluriel et vice versa

1.3.6 les mots de genre masculin uniquement seront interprétés comme incluant le genre féminin et

1.3.7 les références à des textes légaux ou actes modifiés sont censées concerner les textes en vigueur.

1.4 Les clauses et intitulés de paragraphes dans les Statuts sont indiqués par commodité seulement et ne doivent pas être pris en compte dans la construction ou l'interprétation de ces Statuts.

### **Dénomination sociale**

2. Le nom de la Société est «SFM Holdings Limited»

### **Forme sociale**

3.1 La Société est une société privée constituée sous la loi de Jersey.

3.2 La Société respecte les exigences de la loi luxembourgeoise applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

### **Sièges**

4.1 La Société maintiendra son siège social et statutaire à Jersey, Channel Islands.

4.2 La Société maintiendra son siège effectif de gestion et de contrôle, son administration centrale, son principal établissement, siège opérationnel et centre d'intérêts principaux à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et sera par conséquent régie par la loi luxembourgeoise conformément à l'article 159 de cette Loi.

### **Durée**

5. La durée de la Société est illimitée.

### **Objet**

6. Les objets de la Société sont, en particulier, les activités suivantes:

6.1 toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition par achat ou autrement et la détention dans un but d'investissement ou autre de parts, actions, obligations, instruments financiers ou participations dans toute société, commandite ou autre entreprise de toute forme, ainsi que l'exercice de tous droits relatifs à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

6.2 l'emploi de fonds pour la création, la gestion et le développement ainsi que la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets;

6.3. la création ou le développement de sociétés, commandites ou associations, et l'acquisition, la souscription, la garantie et la réalisation d'actions et participations dans ces sociétés, commandites ou associations;

6.4. l'emprunt de devises sous quelque forme que ce soit et l'émission d'obligations et titres de créances de toutes sortes, garanties ou non, dans les limites permises par les Lois;

6.5 les avances, dépôts et prêts d'argent ou d'actifs de toutes sortes aux conditions qu'il appartiendra et sous les garanties (s'il échet) jugées convenables par les parties; et

6.6 l'octroi de toutes garanties en relation avec le paiement ou le remboursement de sommes par toute personne et l'octroi de cautionnements de toute nature avec ou sans contrepartie, avantages ou bénéfices qui en résulteraient et l'octroi de garanties en soutien de ces garanties ou cautionnements.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

ETANT ENTENDU que, à tout moment, la Société ne s'engagera dans une transaction qui pourrait constituer une activité régulée relevant du secteur financier ou qui pourrait requérir une autorisation d'établissement ou de commerce en vertu de la loi luxembourgeoise, sans y avoir été dûment autorisée conformément à la loi luxembourgeoise.

### **Capital social**

7.1 Le capital de la Société s'élève à € 1 21.210,- (cent vingt et un mille deux cent dix euros) divisé en 9.705 (neuf mille sept cent cinq) parts ordinaires de € 10,- (dix euros) chacune et 2.416 (deux mille quatre cent seize) parts ordinaires de catégorie "B" de € 10,- (dix euros) chacune et les parts de la Société (les «Parts») auront les droits et seront sujettes aux conditions contenues dans ces Statuts.

7.2 Les droits attachés aux Parts ordinaires «B» sont définis comme suit:

7.2.1 sauf ce qui est dit ci-après les parts Ordinaires B auront les mêmes droits et soumis aux mêmes restrictions et prendront rang pari passu sous tous aspects avec les Parts Ordinaires de la Société; et

7.2.2 le Gérant Unique ou le Conseil des Gérants selon le cas peuvent, s'ils l'estiment approprié, à condition d'avoir au préalable établi une Déclaration de Solvabilité et pourvu que les conditions de l'article 33.4 des Statuts soient satisfaites, payer tous dividendes intérimaires à tout titulaire de Parts Ordinaires B à une date différente au cours de chaque année que la date à laquelle des dividendes ou dividendes intérimaires sont payables ou payés aux titulaires de parts ordinaires;

7.3 Sans préjudice de tous droits spéciaux conféré aux détenteurs de Parts ou catégories de Parts (dont les droits spéciaux ne doivent pas être modifiés ou abrogés, sauf avec un consentement comme il est prévu ci-après) toute part ou catégorie de parts du capital de la Société peut être émise avec des privilèges ou autres droits spéciaux ou des restrictions en matière de dividendes, de vote ou autres que la Société peut, de temps à autre déterminer par Résolution Spéciale de ses Membres.

7.4 Lorsque la Société émet des Parts avec une prime le montant ou la valeur des primes versées sur les Parts émises au fur et à mesure que les primes sont payées doivent être transférés sur un compte appelé le compte prime d'émission tel que requis par la loi et les sommes portées au crédit du compte de prime d'émission doivent être affectées en conformité avec la Loi.

### **Modification du capital**

8.1 La Société peut par Résolution Spéciale modifier son capital comme spécifié dans les Statuts et dans le Mémoire de toutes les manières permises par les Lois et les Statuts.

8.2 Toute nouvelle Part créée à l'occasion d'une augmentation du capital ou autre modification sera émise de la manière déterminée par une Résolution Spéciale.

8.3 En se conformant à la Loi, la Société par Résolution Spéciale, pourra réduire son capital étant entendu que le capital ne peut être réduit en dessous du minimum requis par la loi luxembourgeoise.

### **Modification des droits**

9.1 Si le capital de la Société est divisé en différentes catégories de Parts, les droits spéciaux attachés à toute classe peut (dans le respect des dispositions légales et sauf disposition contraire prévue par les Statuts) être modifiés ou abrogés par décision des Membres prise par Résolution Spéciale et en plus moyennant le consentement écrit des titulaires de deux-tiers des Parts émises relevant de cette catégorie ou avec l'approbation d'une Résolution Spéciale prise lors d'une assemblée séparée des titulaires de Parts de cette catégorie.

9.2 Toutes les dispositions des Statuts et de la Loi relatives aux assemblées générales de la Société et à la procédure à suivre pour celles-ci s'appliquent mutatis mutandis à chaque assemblée générale distincte par catégorie, excepté que le quorum nécessaire pour les assemblées au sein d'une catégorie de parts sera de deux personnes détenant ou représentant au moins un tiers de la valeur nominale des parts émises dans cette catégorie mais de telle sorte que si à une assemblée prorogée de ces titulaires un quorum tel que défini ci-avant n'est pas atteint, les titulaires qui sont présents en personne seront un quorum.

9.3 Les droits spéciaux conférés aux détenteurs de Parts ou d'une catégorie de Parts privilégiées émises sont (sauf disposition contraire expresse par les conditions d'émission de ces Parts et les Statuts) ne seront pas modifiés par la création ou l'émission ultérieure de Parts de rang supérieur ou égal.

### **Parts sociales**

10.1 A la date d'adoption de ces Statuts, le capital de la Société est totalement souscrit et toutes les Parts sont intégralement libérées.

10.2 Sauf si requis par la loi, nul ne peut être reconnu par la Société comme titulaire d'une Part (à l'exception des cas prévus par les Statuts ou par la Loi) et la Société ne sera pas liée ou contrainte en aucune façon de reconnaître tout éventuel droit futur et éventuel ou une fraction indivise de Part ou tout autre droit à l'égard de toute Part, à moins que le Titulaire ne dispose d'un droit absolu à l'intégralité des droits relatifs à ses Parts.

### **Registre des membres**

11.1 Les Gérants doivent tenir, conserver ou faire conserver au Siège Social et tenir à jour un Registre de la manière requise par la loi de Jersey. Les Gérants tiendront, conserveront ou feront conserver au Siège Central un Registre de la manière requise par la loi luxembourgeoise.

11.2 Chaque Part est indivisible.

11.3 Une Parts peut être inscrite au nom de plus d'une personne, pourvu que tous les Titulaires d'une Part notifient à la Société lequel d'entre eux doit être considéré comme leur représentant; la Société traitera avec ce représentant comme s'il était le seul Membre relativement à cette Part, y compris en ce qui concerne le vote, des dividendes et autre droits à paiements.

### **Certificats de parts**

12.1 Chaque Membre aura le droit:

12.1.1 sans paiement, au moment où il devient Membre, à un certificat pour toutes les Parts de chaque catégorie détenues par lui et suite au transfert d'une partie seulement de ses Parts, à nouveau certificat pour le reste de ses Parts ou

12.1.2 moyennant le paiement d'une somme raisonnable pour chaque certificat, que les Gérants fixeront de temps à autre, à plusieurs certificats chacun pour une ou plusieurs de ses Parts de toute catégorie.

12.2 Chaque certificat doit être délivré dans les deux mois après l'affectation ou le transfert (ou dans tout autre délai défini dans les conditions de délivrance) doit être scellé avec le sceau et préciser les Parts auxquelles il se rapporte et le montant versé sur ces Parts et si cela est requis par la loi, les numéros distinctifs de ces Parts.

12.3 La Société n'est pas tenue d'émettre plus d'un certificat concernant une Part détenue conjointement par plusieurs personnes et la délivrance d'un certificat pour une Part à un des indivisaires équivaldra à une délivrance à tous les titulaires.

12.4 Si un certificat de Part est perdu ou détruit, un duplicata peut être émis moyennant des frais raisonnables et sur base de la preuve des frais engagés par la Société à cet effet.

### **Transferts des parts**

13.1 Sans préjudice de ce qui serait autrement prévu par la loi luxembourgeoise, la loi de Jersey et ces Statuts, tout transfert de Parts sera réalisé au moyen d'un acte de cession.

13.2 L'acte de cession de toute Part sera:

13.2.1 établi par écrit sous toute forme usuelle ou approuvée par les Gérants.

13.2.2 concernant une seule catégorie de Parts; et

13.3 L'acte de cession de toute Part doit être signé par ou au nom du cédant.

13.4 L'acte de cession sera déposé au Siège Central et le transfert sera enregistré auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg. Le transfert d'une Part ne sera effectif vis-à-vis de la Société ou des tiers (et le cédant sera réputé demeurer le détenteur de la Part) que lorsque l'acte de cession aura été reçu par la Société, que la cession aura été acceptée par les Gérant et que le nom du cessionnaire aura été inscrit au Registre à l'égard de celle-ci.

13.5 Les Gérants refuseront d'enregistrer la cession d'une part à une personne qui n'est pas déjà Membre tant que l'approbation de cette personne comme nouveau Membre n'aura pas été donnée par une décision de l'assemblée générale de la Société adoptée par des Membres détenant au moins trois-quarts du capital souscrit dans la Société, conformément à la loi luxembourgeoise.

13.6 Les Gérant peuvent aussi refuser d'enregistrer le transfert d'une Part aussi longtemps que l'acte de cession n'est pas conforme aux dispositions du présent article 13.

13.7 Si les Gérants refusent d'enregistrer le transfert d'une part, en vertu de la loi luxembourgeoise, ils doivent, rapidement à compter de la date à laquelle l'acte de cession a été déposée auprès de la Société, notifier le refus au cédant et au cessionnaire.

13.8 Tous les actes de cession relatifs aux transferts de Parts qui sont enregistrés sont conservés par la Société, mais tous les actes de cession relatifs aux transferts de Parts que les Gérants ont refusé d'inscrire doivent (sauf en cas de fraude) être retournés à la personne qui les a déposés.

### **Transmission des parts**

14.1 Sauf dispositions contraires prévues par la loi luxembourgeoise ou la loi de Jersey, en cas de décès d'un Membre le ou les survivants lorsque le défunt était co-titulaire et les exécuteurs testamentaires ou administrateurs de la personne décédée, s'il était titulaire unique ou seul titulaire survivant, seront les seuls personnes reconnues par la Société comme ayant droits à ses intérêts dans les Parts, mais rien dans les présents Statuts ne libérera la succession d'un détenteur décédé de toute responsabilité à l'égard de toute action qui avait été consentie conjointement par lui.

14.2 Sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise ou la loi de Jersey, toute personne ayant droit à une Part suite à une faillite, décès ou d'incapacité d'un Membre peut, sur preuve de son titre aux conditions qui pourront être requises par les Gérants et sous réserve des dispositions qui suivent, choisir soit d'être lui-même enregistré comme Titulaire de la Part ou d'avoir une personne désignée par lui inscrit comme Titulaire de celle-ci.

14.3 Si la personne dont le droit à une ou plusieurs Parts a été reconnu, choisit d'être lui-même enregistré, il doit remettre ou envoyer à la Société un avis écrit signé par lui attestant qu'il en décide ainsi. S'il choisit d'avoir une autre personne inscrite, il apportera la preuve de son choix par un acte de cession de la Part en faveur de cette personne en conformité avec l'article 189 de la loi luxembourgeoise. Tous les limites, restrictions et dispositions des Statuts concernant le droit de transférer et l'enregistrement des transferts de Parts sont applicables à tout avis ou acte de transfert comme susdit, comme s'il s'agissait d'un acte de cession signé par le Membre et que le décès, la faillite ou l'incapacité du Membre n'avait pas eu lieu.

14.4 Une personne dont le droit à une ou plusieurs Parts a été reconnu en raison de la faillite, du décès ou de l'incapacité d'un Membre a droit aux mêmes dividendes et autres avantages auxquels il aurait droit s'il était le détenteur de la Part, sauf qu'il ne sera pas enregistré comme Titulaire ayant le droit d'exercer des droits conférés par l'adhésion aux statuts en ce qui concerne les réunions de la Société, pourvu que les Gérants puissent à tout moment donner avis obligeant cette personne à choisir entre être lui-même enregistré ou de transférer la Part et si le préavis n'est pas respecté dans le mois qui suit, cette personne sera réputée avoir fait le choix d'être lui-même enregistré et toutes les restrictions sur le transfert et la transmission des Parts contenues dans ces articles s'appliquent à ce choix.

### **Assemblées générales**

15.1 À moins que tous les Membres conviennent par écrit de renoncer à la tenue d'assemblées générales annuelles et prennent des décisions par écrit à la place (étant entendu que la tenue d'une assemblée générale pour approuver les

comptes est obligatoire suivant la loi luxembourgeoise si le nombre des Membres dépasse 25), la Société doit tenir chaque année civile une assemblée générale annuelle au moment et à l'endroit déterminés par les Gérants dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

15.2 L'assemblée mentionnée ci-avant sera désignée "Assemblée Générale Annuelle". Toutes autres assemblées seront désignées comme "Assemblées Générales Ordinaire ou "Assemblées Générales Extraordinaires".

15.3 Les Gérants peuvent à chaque fois qu'ils le jugent opportun et sur une demande des Membres, convoquer une assemblée générale extraordinaire pour une date au plus tard deux mois après la réception de la demande.

15.4 Lors d'une assemblée générale extraordinaire ou d'une assemblée ordinaire, il ne pourra être délibéré que sur les sujets portés à l'ordre du jour.

### **Assemblées par catégories**

16. Sauf indications contraires, toutes les dispositions des Statuts et des lois luxembourgeoises relatives aux assemblées générales de la Société et aux procédures afférentes s'appliquent mutatis mutandis à toutes les réunions de classe. Lors d'une assemblée d'une classe les Titulaires de Parts de la classe concernée disposent d'une voix par Parts de la Classe.

### **Convocation des assemblées**

17.1 Le préavis de convocation pour l'assemblée générale annuelle et chaque assemblée générale convoquée pour l'adoption d'une résolution spéciale est d'au moins vingt et un jours francs et est donné par lettres recommandées. Il est d'au moins quatorze jours francs pour toutes les autres assemblées générales.

17.2 Une assemblée de la Société, malgré une convocation avec préavis plus court que stipulé ci-avant à l'article 15.1 sera considérée comme valablement convoquée si convenu:

17.2.1 dans le cas de l'Assemblée Générale Annuelle, par tous les Membres ayant le droit d'y assister et voter et

17.2.2 pour toute autre assemblée, par une majorité de membres ayant le droit de voter à l'assemblée, détenant ensemble une majorité d'au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des Parts.

POURVU QUE, dans chacun des cas, un délai de convocation plus court restera raisonnable suivant la loi luxembourgeoise.

17.3 En se conformant aux lois applicables, la totalité des Membres peut à l'unanimité renoncer aux formalités de convocation concernant les assemblées des Membres.

17.4 Toute convocation spécifiera l'endroit, le jour et l'heure de l'assemblée, ainsi que son ordre du jour.

17.5 Conformément aux Statuts, une convocation pour une assemblée sera envoyée à tous les Titulaires inscrits dans le Registre au moment de la convocation et à tous les ayant droit à une Part suite à décès, faillite ou incapacité d'un Membre.

17.6 Dans chaque convocation pour une assemblée de la Société il apparaîtra une mention qu'un Membre en droit de voter peut désigner un ou plusieurs mandataires pour assister en son nom à l'assemblée et voter, et que ce mandataire ne doit pas obligatoirement être lui-même Membre.

### **Organisation des assemblées**

18.1 La fonction de l'assemblée générale annuelle sera de recevoir et d'examiner les comptes de la Société et les rapports des Gérants et des commissaires, d'élire les Gérants (le cas échéant) et fixer leur rémunération, d'approuver les dividendes s'il est jugé opportun d'agir ainsi et de traiter toute autre question figurant dans la convocation.

18.2 Sous réserve de dispositions contraires dans les présents Statuts, les résolutions des Membres ne sont valables que si elles sont adoptées par des Membres détenant plus de la moitié des Parts, étant entendu que si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion, les membres sont convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et la résolution peut être adoptée à la majorité des suffrages exprimés, quel que soit le nombre de Parts représentées. Dans les limites prévues par les Lois, l'exigence de majorité requise pour l'adoption de résolutions par une assemblée s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions des Membres par écrit.

18.3 Si une demi-heure après l'heure fixée pour la réunion, un quorum n'est pas atteint ou si au cours de la réunion, un quorum cesse d'être atteint, l'assemblée sera ajournée au même jour de la semaine suivante à l'heure et au même endroit ou à tel autre endroit, que les Gérants déterminent, et si lors de la réunion ajournée, le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée des membres présents en personne constituent le quorum.

18.4 Le président (le cas échéant) des Gérants présidera toutes les assemblées générales de la Société ou s'il n'y a pas de président ou s'il n'est pas présent dans les quinze minutes après l'heure fixée pour la tenue de la réunion ou ne veut pas agir, les Gérants désigneront l'un d'entre eux pour présider la réunion.

18.5 Si lors de toute assemblée aucun Gérant n'est disposé à agir à titre de président ou si aucun Gérant n'est présent dans les quinze minutes après l'heure fixée pour la tenue de la réunion, les Membres présents choisissent l'un des leurs comme président de la réunion.

## Votes des membres

19.1 Chaque membre a droit à une voix pour chaque Part dont il est Titulaire.

19.2 Dans le cas de codétenteurs de toute part ces personnes n'ont pas le droit de voter individuellement eu égard à cette Part, mais désignent l'un des leurs pour les représenter et voter en personne ou par procuration en leur nom.

19.3 Un membre à l'égard de laquelle une ordonnance a été rendue par un tribunal ayant juridiction (que ce soit dans l'île de Jersey ou ailleurs) pour les questions concernant l'incapacité juridique ou d'interdiction ne peut voter que via curateur ou représentant légal ou toute autre personne habilitée à cet effet nommé par ce tribunal comme curateur ou autre personne pouvant voter par procuration. Preuve de cette qualité dans le chef du représentant peut être exigée par le Gérants avant tout vote.

19.4 Aucune objection ne peut être soulevée au sujet de la capacité des votants, sauf lors de la réunion ou assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est donné ou offert et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée sera valable. Toute objection faite en temps utile, doit être transmise au président de l'assemblée, dont la décision sera finale et sans appel.

19.5 Les votes peuvent être donnés en personne ou par procuration.

19.6 Les Gérants peuvent, aux frais de la Société, envoyer aux Membres, par poste, des procurations pour une assemblée générale ou d'une assemblée distincte des Titulaires de catégorie de Parts de la Société, ensemble avec la convocation pour l'assemblée concernée. Si pour une assemblée, des invitations avec procuration ont été envoyées aux frais de la Société, ils sont délivrés à tous (et non une partie seulement) des Membres ayant droit pour recevoir un avis de convocation et à voter par procuration.

19.7 Toute procuration doit être donnée par écrit, sous une forme communément acceptée mais sera spécifique et établira l'agenda de l'assemblée et sera signée par le mandant ou son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si le mandant est une société, par son représentant légal. Un mandataire ne doit pas obligatoirement être Membre.

19.8 La procuration ou tout autre pouvoir (le cas échéant) en vertu duquel il est signé ou une copie certifiée par notaire de ce pouvoir ou l'autorité:

19.8.1 seront déposés au Siège Central ou à tout autre endroit tel qu'il est précisé à cet effet par l'avis de convocation au moins 48 heures avant la date de tenue de l'assemblée ou assemblée ajournée à laquelle la personne nommée dans la procuration propose de voter ou

19.8.2 au cas où l'assemblée doit se tenir devant un notaire luxembourgeois, au notaire avant le début de l'assemblée et une procuration qui n'est pas déposé ou délivré de la manière requise ne doit pas être traitée comme valide.

19.9 Sauf si le contraire est indiqué sur celle-ci la procuration nommant un mandataire sera aussi valable aussi bien pour toute reprise de l'assemblée en vue de la réunion et l'ordre du jour auxquels il se rapporte.

19.10 Un droit de vote accordé conformément aux termes d'une procuration est valable malgré le décès ou la folie du mandant ou de la révocation de la procuration ou de l'autorité en vertu de laquelle la procuration a été donnée à condition qu'aucun avis écrit de la folie, de la mort ou de la révocation n'a été reçu par la Société auprès de son siège avant le début de la réunion ou assemblée ajournée ou la tenue du scrutin à laquelle la procuration est utilisée.

## Membres personnes morales

20.1 Toute personne morale qui est un membre peut, par résolution de ses Gérants ou toute autre personne d'administration d'autoriser comme bon lui semble pour agir comme son représentant à une assemblée des membres (ou d'une catégorie de membres) et la personne ainsi autorisée a le droit d'exercer au nom de la personne morale qu'il représente les mêmes pouvoirs que cette personne morale pourrait exercer si elle était une personne physique.

20.2 Lorsqu'une personne est autorisée à représenter une personne morale à une assemblée générale de la Société, les Gérants ou le président de l'assemblée peut lui demander de produire une copie certifiée conforme de la résolution dont il tire son autorité.

## Gérants

21.1 La Société peut, par résolution ordinaire déterminer le nombre maximum et minimum des Gérants. Par défaut le nombre minimum est fixé à un.

20.1 Un Gérants n'a pas besoin d'être Membre, mais doit néanmoins être convoqué pour être en mesure de participer et parler à toute assemblée générale de la Société ou à toute assemblée distincte des détenteurs de toute catégorie de Parts de la Société.

## Gérants suppléants

22.1 Avec effet à la date d'adoption des ces Statuts, aucun Gérant ne pourra nommer un Gérant suppléant.

22.2 la nomination de tout Gérant suppléant ayant pris effet à la date d'adoption de ces Statuts sera considérée comme étant révoquée à la date d'adoption et la Société le notifiera à la personne concernée.

### **Pouvoirs des gérants**

23.1 Les activités de la Société sont gérées par les Gérants qui peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société qui en vertu de la Loi ou des présents Statuts ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale de la Société.

23.2 Les pouvoirs des Gérants sont soumis à aux dispositions légales, aux Statuts et aux règlements applicables (n'étant pas incompatibles avec les règlements précités ou les provisions) qui peuvent être prescrites par la Société en assemblée générale, mais aucun règlement de la Société pris en assemblée générale ne peut invalider un acte antérieur des Gérants qui aurait été valable si ce règlements n'avait pas été fait.

23.3 Les restrictions apportées aux pouvoirs des gérants par les statuts ne sont pas opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

23.4 Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

23.5 Les Gérants peuvent par mandat, procuration ou autrement nommer toute personne à titre de mandataire de la Société pour les fins et aux conditions qu'ils déterminent, y compris le pouvoir de l'agent de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

23.6 Le pouvoir et l'autorité de représenter la Société dans toutes les transactions relatives aux biens immobiliers et personnels, et tous les autres actes juridiques ou judiciaires transactions et les questions devant tous les tribunaux de droit est exercé par les Gérants.

### **Nomination des gérants**

24.1 Les Gérants de la Société sont nommés par une décision des Membres conformément avec l'article 24.2 des Statuts. Tout Gérant ainsi nommé est en fonction jusqu'à ce qu'il démissionne ou est révoqué en conformité avec les dispositions de ces Statuts. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des Membres conformément avec l'article 24.2 des Statuts.

24.2 La Société peut par Décision Ordinaire:

24.2.1 nommer toute personne comme Gérant et

24.2.2 révoquer tout mandat de Gérant.

24.3 La Société tiendra ou fera tenir un registre concernant ses Gérants conformément à la Loi.

### **Démission, révocation, suppression de gérants**

25.1 Le mandat d'un Gérant sera vacant si le Gérant:

25.1.1 démissionne de son poste par avis écrit notifié à la Société, ou

25.1.2 cesse d'être un Gérant en vertu d'une disposition légale qui lui interdit de l'être ou le disqualifie à cet égard, ou

25.1.3 est mis en faillite ou en concordat, ou

25.1.4 ne jouit plus des facultés mentales requises, ou

25.1.5 est révoqué de son mandat conformément à l'article 24.2 des Statuts.

### **Rémunération et dépenses des gérants**

26.1 Les Gérants auront droit à une rémunération que la Société peut déterminer par résolution ordinaire, et à moins que la résolution ne prévoie autrement, la rémunération est réputée s'accumuler de jour en jour.

26.2 Les Gérants sont payés sur les fonds de la Société pour leurs déplacements, voyages, hôtel et autres dépenses et frais correctement et nécessairement engagés par eux dans le cadre de leur participation aux réunions des Gérants ou de membres dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

### **Transactions avec les gérants**

27.1 Dans le respect de la Loi, un Gérant peut exercer toute autre fonction ou activité lucrative au nom de de la Société (autre que les fonctions de commissaire) en relation avec son mandat de Gérant pour une durée et dans des conditions telles que les Gérants peuvent déterminer.

27.2 Sous réserve des dispositions de la Loi et à condition qu'il ait communiqué aux Gérants la nature et l'étendue de tous ses intérêts matériels, un Gérant, malgré son mandat:

27.2.1 peut être partie à une ou à toute opération ou un arrangement avec la Société ou dans laquelle la Société est autrement intéressée et

27.2.2 peut être Gérant ou employé ou partie à une transaction ou à un arrangement ou être autrement intéressé avec toute personne morale promue par la Société ou dans laquelle la Société est intéressée et

27.2.3 n'est pas en raison de son mandat redevable à la Société de tout avantage qu'il tire d'un mandat ou emploi ou transaction ou arrangement ou de tout intérêt dans une telle personne morale et aucune transaction ou arrangement qui devrait être évité en raison de ces intérêts ou avantages

27.2.4 peut agir par lui-même ou son entreprise à titre professionnel pour la Société, et lui ou son entreprise, aura droit à une rémunération pour les services professionnels, comme si ce n'était pas un Gérant.

27.3 pour les besoins de l'article 27.2 qui précède:

27.3.1 un avis général donné aux Gérants qu'un Gérant doit être considéré comme ayant un intérêt de la nature et de l'étendue spécifiée dans l'avis dans toute transaction ou arrangement dans lequel une personne ou une catégorie de personnes est intéressé sera réputé comme une communication que le Gérant a un intérêt dans une telle opération de la nature et de l'étendue ainsi indiqué et

27.3.2 un intérêt dont un Gérant n'a pas connaissance et dont il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce qu'il ait la connaissance ne doit pas être traité comme un intérêt de ce Gérant.

### **Organisation de la gérance**

28.1 Les Gérants peuvent se réunir pour la gestion des affaires et régler ses réunions comme ils l'entendent

28.2 Un Gérant pourra à tout moment, et le Secrétaire à la demande d'un Gérant, pourra convoquer une réunion des Gérants en convoquant chaque Gérant au moins vingt-quatre heures avant la réunion, sachant que la réunion peut être convoquée avec un préavis plus court approuvée par chaque Gérant, étant entendu que les convocations ne doivent pas obligatoirement être faites par écrit, sauf décision contraire.

28.3 Les points soulevés à toute réunion doivent être décidés à la majorité des voix.

28.4 En cas d'égalité le président a une voix prépondérante.

28.5 Le conseil des Gérants ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si majorité des Gérants est présente ou représentée, Une réunion des Gérants à laquelle un quorum est réuni est compétente pour exercer tous les pouvoirs que peuvent exercer les Gérants.

28.6 Tout Gérant malgré son intérêt opposé pour toute matière prise en compte peut être compté dans le quorum à toute réunion du Conseil des Gérants, mais il ne peut pas y voter.

28.7 Si un Gérant est, par tous moyens, en communication avec un ou plusieurs autres Gérants de telle sorte que chaque Gérant participant à la communication peut entendre ce qui est dit par un autre d'entre eux, chaque Gérant participant ainsi à la communication est réputé être présent à une réunion avec les Gérants autres participant ainsi malgré le fait que tous les Gérants participant ainsi ne sont pas présents en même temps dans le même lieu.

28.8 Les Gérants peuvent en tout temps élire parmi eux ou révoquer, un président et un vice-président du conseil des Gérants et déterminer la période pendant laquelle il doit exercer ses fonctions

28.9 Le président ou, en son absence, le vice-président, préside toutes les réunions des Gérants mais en cas d'absence de président ou de vice-président dans les cinq minutes après l'heure fixée pour la tenue de même, les Gérants présents peuvent choisir l'un d'entre eux pour être le président de la réunion.

28.10 Une résolution écrite signée par tous les Gérants ayant qualité pour recevoir avis d'une assemblée des Gérants est aussi valable et efficace que si elle avait été adoptée lors d'une réunion des Gérants dûment convoquée et tenue, et peut consister en plusieurs documents de forme analogue signés chacun par un ou plusieurs Gérants, mais une résolution signée par un autre Gérant n'a pas besoin d'être signée par son mandant.

### **Registre des résolutions**

29.1 Les Gérants feront en sorte que toutes les résolutions par écrit, adoptée conformément aux Statuts et procès-verbaux de toutes les assemblées générales de la Société ou des titulaires de toute catégorie de Parts de la Société et des Gérants seront consignées dans les livres gardés dans ce but.

29.2 Les procès-verbaux des réunions signés par le président de la réunion au cours de laquelle les délibérations ont eu lieu ou par le président de la réunion suivante sont censés être une preuve concluante de la procédure.

### **Secrétaire**

30.1 Le secrétaire est nommé par les Gérants pour la durée, la rémunération et aux conditions qu'ils jugeront bon et tout secrétaire ainsi nommé peut être révoqué par les Gérants.

30.2 Tout ce qui est requis ou autorisé à être fait par le Secrétaire peut, si le poste est vacant ou si pour toute raison le secrétaire n'est pas capable d'agir peut être fait par ou pour n'importe quel assistant ou secrétaire adjoint ou s'il n'y a pas d'assistant ou secrétaire adjoint capable d'agir par ou à un dirigeant de la Société autorisé généralement ou spécialement à cet effet par les Gérants à condition que toutes les dispositions des Statuts exigeant ou autorisant qu'une chose soit faite par un Gérant et le secrétaire ne doit pas être satisfaite, sont effectués par la même personne agissant à la fois en tant que Gérant et à la place du secrétaire.

30.3 La Société tient ou fait tenir au siège un registre d'indications quant à son Secrétaire de la manière requise par la loi.

### **Le sceau**

31.1 Dans la mesure permise par la loi, la Société aura un sceau commun et peut, conformément à la loi de Jersey avoir un sceau officiel pour une utilisation à l'extérieur de Jersey et un sceau officiel pour sceller les titres émis par la Société ou pour des documents créés ou certifiant les valeurs mobilières ainsi émises.

31.2 Les Gérants doivent assurer la garde de tous les sceaux et aucun d'entre eux ne peut être utilisé sans l'autorisation donnée par une résolution des Gérants.

31.3 Les Gérants peuvent de temps en temps prendre les règlements qu'ils jugent appropriés pour déterminer les personnes et le nombre des personnes qui doivent signer chaque acte sur lequel un sceau est apposé et sauf avis contraire, tout acte doit être signé par un Gérant et doit être contresigné par le secrétaire ou par un deuxième Gérant.

31.4 La Société peut, par écrit et sous son sceau, autoriser un mandataire désigné à cet effet pour apposer un sceau officiel sur un document auquel la Société est partie.

### **Authentification des documents**

32. Tout Gérant ou par le secrétaire ou toute autre personne désignée par les Gérants dans ce but aura le pouvoir d'authentifier toutes résolutions adoptées par la Société ou les Gérants et tous livres et documents comptables relatifs à l'activité de la Société et de certifier des copies ou des extraits.

### **Dividendes**

33.1 Sur les bénéfices nets fixés conformément aux dispositions légales applicables, cinq pour cent seront déduits et affectés à une réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital.

33.2 dans la mesure où des fonds sont disponibles pour distribution et dans la mesure permise par la loi et ces Statuts, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance proposera la distribution de sommes disponibles, POURVU QUE le Gérant Unique ou le Conseil des Gérants suivant le cas ait au préalable établi une Déclaration de Solvabilité.

33.3 La décision de distribuer des sommes et la détermination du montant de ces distributions sera prise par les Membres conformément avec ces Statuts.

33.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, si au préalable il a établi une Déclaration de Solvabilité, décider de payer des acomptes sur dividendes aux Membres avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être affectées à une réserve devant être constituée conformément à la Loi ou aux présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement acquis seront remboursés par les Membres.

33.5 Si à tout moment le capital social de la Société est divisé en différentes catégories, les Gérants peuvent payer des dividendes intérimaires relativement à ces Parts dans le capital de la Société qui confèrent à leurs porteurs des droits différés ou non préférentiel aussi bien que relativement aux Parts qui confèrent à leurs porteurs des droits préférentiels concernant les dividendes.

33.6 Les Gérants peuvent également payer semestriellement ou à d'autres intervalles appropriés devant être tranchées par eux tout dividende qui pourrait être payable à un taux fixe si elles sont d'avis que les bénéfices de la Société justifient un tel paiement.

33.7 A condition que les Gérants agissent de bonne foi, ils n'encourent aucune responsabilité personnelle vis-à-vis des Titulaires de titres conférant une préférence, pour tout dommage qu'ils pourraient subir en raison du paiement d'un acompte sur dividende sur les Parts ayant des droits différés ou non préférentiels.

33.8 Sous réserve des droits ou limitations particulières relatifs à des dividendes attaché à toutes Parts pouvant être spécifiées dans les Statuts ou les Parts pouvant être émises, tous les dividendes seront déclarés, répartis et payés proportionnellement selon les montants payés sur les Parts sur lesquelles le dividende est payé.

33.9 Tous les dividendes doivent être répartis et payés proportionnellement aux montants versés sur les Parts au cours de toute période au titre de laquelle le dividende est versé à condition que, si une Part est émise à des conditions prévoyant qu'elle ne prend rang à un dividende qu'à partir d'une date donnée (soit passée ou future), ces Parts prennent rang à leur dividende en conséquence.

33.10 Une assemblée générale qui déclare un dividende peut, sur la recommandation des Gérants effectuer le paiement de ce dividende en totalité ou en partie par la répartition d'actifs spécifiques, et en particulier des Parts libérées ou des obligations de toute autre société et les Gérants doivent exécuter cette résolution et où quand une difficulté se pose en ce qui concerne la distribution, les Gérants peuvent la régler de la manière qu'ils jugent utiles et en particulier peut émettre des certificats représentant une partie d'une participation ou de fraction d'actions et fixer la valeur de la distribution de ces actifs spécifiques ou toute partie de ceux-ci et peut déterminer que le paiement en espèces doit être faite à tous les Membres sur la base de la valeur ainsi fixée, afin d'ajuster les droits des Membres et peuvent assigner des actifs spécifiques à des fiduciaires pour les personnes ayant droit au dividende qui semblent opportuns aux Gérants et peuvent généralement prendre les dispositions relatives à l'acceptation, l'attribution et la vente de ces actifs spécifiques ou des certificats représentant une partie d'une participation ou fractions d'actions ou une partie de celles-ci et non comme ils l'entendent.

33.11 Tout dividende non réclamé peut être investi ou autrement mis à profit par les Gérants dans l'intérêt de la Société jusqu'à ce qu'il soit revendiqué. Aucun dividende ne portera intérêt contre la Société.

33.12 Tout dividende non réclamé pendant une période de dix ans à compter de la date de déclaration de celui-ci doit, si les Gérants en décident ainsi, être annulé et cessera d'être dû par la Société pour désormais lui appartenir tout à fait.

## Exercice social

34. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## Comptes et audit

35.1 La Société doit tenir des registres et écritures comptables qui sont suffisantes pour montrer et expliquer les opérations de la Société et sont de nature à:

35.1.1 faire connaître avec une précision raisonnable à tout moment la situation financière de la Société à cette date et

35.1.2 permettre aux Gérants de s'assurer que tous les comptes établis par la Société sont conformes aux exigences de la Loi.

35.2 Les Gérants doivent établir des comptes de la Société établis chaque année à la date que les Gérants détermineront, conformément à et sous réserve des dispositions de la loi.

35.3 Aucun membre (en tant que tel) n'a le droit de prendre connaissance des documents comptables ou tout autre livre ou document de la Société, sauf celui que lui confère la loi luxembourgeoise ou la loi de Jersey ou s'il y est autorisé par les Gérants.

35.4 Les Gérants de la Société ou les Membres par voie de résolution ordinaire peuvent, à tout moment, nommer les commissaires vérificateurs pour une période ou des périodes aux fins d'examiner les comptes de la Société et de faire rapport à ce sujet conformément à la loi.

## Avis et notifications

36.1 Tout avis devant être donné à ou par une personne en vertu des Statuts se fait par écrit.

36.2 Dans le cas de codétenteurs d'une part toutes les notifications ne seront envoyées qu'au représentant désigné par ces co-titulaires pour les représenter à l'égard de la Société et qui est indiqué dans le registre concernant la détention commune et l'avis ainsi donné est un avis suffisant à tous les co-titulaires.

36.3 Un avis peut, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la loi luxembourgeoise, la loi de Jersey ou les Statuts, être donné à une personne soit personnellement, soit en lui envoyant par la poste à son siège social. Lorsqu'un avis est envoyé par les services de la poste, l'envoi est réputé être valablement fait un jour franc après le jour où il est posté en adressant correctement, en payant à l'avance et en affichant une lettre contenant l'avis.

36.4 Tout membre présent en personne à l'assemblée de la Société est réputé avoir reçu une convocation pour cette réunion et si nécessaire pour les besoins pour lesquels cette assemblée a été convoquée.

36.5 Un avis peut être donné par la Société aux personnes ayant droit à une Part pour cause de faillite, de décès ou d'incapacité d'un membre, par l'envoi ou de toute autre manière autorisée par ces deux articles pour convoquer un Membre, et il est adressé par nom ou par le titre de représentants du défunt ou le syndic de la faillite ou curateur du Membre ou par toute description comme à l'adresse le cas échéant fournie à cette fin par les personnes qui se prétendent de ce droit. Jusqu'à ce qu'une telle adresse ait été fournie un avis peut être donné d'une manière dont il pourrait avoir été donnée si la faillite, le décès ou l'incapacité n'avait pas eu lieu. Si plus d'une personne est en droit de recevoir un avis à la suite de la faillite, décès ou incapacité d'un Membre le préavis à l'une quelconque de ces personnes est un avis suffisant pour toutes ces personnes.

36.6 Nonobstant les dispositions de ces articles et sous réserve de ce qui est prescrit par la loi luxembourgeoise et la loi de Jersey, tout avis qui doit être donné par la Société à un Gérant ou à un membre peut être donné de quelque manière convenue à l'avance par tout Gérant ou Membre.

## Dissolution - Liquidation

37.1 La dissolution et la liquidation de la Société sera décidée par les Membres conformément aux dispositions légales applicables.

37.2 La liquidation, sujette aux dispositions légales, sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par les Membres qui, dans le respect des lois, déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

37.3 Sous réserve de tous droits ou limitations particulières attaché à toutes les Parts qui peuvent être spécifiés dans les Statuts ou sur lesquels ces Parts peuvent être émises, si la Société est liquidée, après que les dettes de la Société auront été apurées vis-à-vis des créanciers, les actifs disponibles à la répartition entre les Membres doivent d'abord servir à rembourser aux Membres le montant libéré sur leurs Parts, respectivement, et si ces actifs doivent être plus que suffisant pour rembourser aux Membres le montant total versé sur leurs Parts le solde est réparti entre les membres proportionnellement au montant qui, au moment de l'ouverture de la liquidation avait été effectivement libéré sur leurs Parts.

37.4 A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi luxembourgeoise et la loi de Jersey, si la Société est liquidée la Société peut, avec l'approbation d'une résolution spéciale et toute autre autorisation requise par la loi luxembourgeoise et la loi de Jersey, diviser la totalité ou une partie des actifs de la Société parmi les membres en nature et le liquidateur peut à cet effet estimer la valeur des actifs et déterminer la façon dont la répartition sera effectuée entre les Membres ou les différentes catégories de membres et avec la même approbation affecter la totalité ou une partie des actifs à des

fiduciaires au profit des Membres que le liquidateur ou les Gérants (selon le cas) détermineront, mais aucun membre ne peut être contraint d'accepter des actifs sur lesquels il y a un passif.

### **Indemnité**

38.1 Dans la mesure où la loi le permet, chaque dirigeant, ancien ou actuel de la Société sera indemnisé sur les actifs de la Société contre toute perte ou responsabilité encourue par lui du fait d'être ou d'avoir été un tel agent.

38.2 Les Gérants peuvent, sans approbation de la Société en assemblée générale d'autoriser l'achat ou le maintien par la Société pour tout dirigeant ou ancien dirigeant de la Société ou d'une telle assurance comme cela est autorisé par la loi à l'égard de la responsabilité tout ce qui devrait normalement s'appliquer à tel dirigeant ou ancien dirigeant.

### **Modification de ces articles**

39.1 Aucune modification ne sera apportée à ces Statuts, à moins que cette modification n'ait été approuvée, conformément à la Loi et aux présents statuts, par une résolution de la Société en assemblée générale adoptée par les Membres détenant au moins les trois quarts des Parts émises de la Société, tenue devant notaire à Luxembourg et qui constitue par ailleurs une Résolution Spéciale.

39.2 Tout modification aux articles 3 ou 4 de ces Statuts requiert l'approbation unanime des Membres.

### **Non-application de la table standard**

40. Les dispositions constituant le Tableau Standard dans le «Companies (Standard Table) (Jersey) Order 1992 ne s'appliquent pas à la Société et sont expressément exclues dans leur intégralité.

#### *Troisième résolution*

Les associés approuvent le bilan intermédiaire de la Société établi en date du 28 mars 2013.

#### *Quatrième résolution*

Les associés confirment l'établissement, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013, du siège administratif et de direction effective de la Société au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident d'approuver la déclaration émise en date du 28 mars 2013 par les Gérants de la Société, indiquant que le montant de l'actif net de la Société est au moins équivalent au capital social minimum d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, c'est à dire EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), et qu'il s'élève actuellement à € 121.210,- (cent vingt et un mille deux cent dix euros).

Cette déclaration ainsi que le bilan intermédiaire de la Société, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

#### *Sixième résolution*

Les associés confirment les personnes suivantes comme étant les gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Jonathan KEIGHLEY, né le 15 septembre 1950 à Londres, demeurant au 91, Cornwall Gardens, Londres SW7 4AX,

2. M. James MACDONALD, né le 4 février 1950 à Edinburgh demeurant au Hooke Farm, Hooke, Beaminster, Dorset DT8 3NZ Great Britain

3. M. Alexander OHLSSON, né le 13 décembre 1969 à Jersey demeurant à Icho House, La Grande Route de Cote, St Clement, Jersey JE2 6FY Les associés confirment les personnes suivantes comme étant les gérants de la Société qui démissionneront avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013

1. M. Peter John RICHARDSON, né le 27 janvier 1956 à Dorking, Surrey, demeurant à L'Air du Temps, rue des Cateaux, Trinity, Jersey JE3 5HP

2. M. Paul SUGDEN, né le 25 août 1956 à Lytham, demeurant à Neville Holt House, la Grande Route de Saint Martin, Jersey, JE3 6JB

Les associés confirment les personnes suivantes comme étant les gérants de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée indéterminée:

1. M. Laurent BELIK, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique demeurant au 26, rue de l'Ermite, B-6780 Wolkrange, Belgique

2. M. Hinnerk KOCH, né le 15 mars 1963 à Bremen, demeurant au 219 Aud der Bausch, D-54293 Trèves, Allemagne,

Les gérant auront les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur seule signature au nom de la Société vis-à-vis des tiers en toutes circonstances.

#### *Septième résolution*

Les associés décident d'autoriser chaque gérant ou tout porteur d'une copie conforme de l'acte de transfert de siège, délivrée par un notaire luxembourgeois, d'accomplir tous actes qui seront nécessaires pour réaliser ce transfert du siège

administratif et de direction effective de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et en particulier accomplir tant à Jersey, Iles Anglo-Normandes qu'au Grand-Duché de Luxembourg les formalités requises par les autorités publiques ou privées, banques et autres instances afin de réaliser valablement ce transfert de siège.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, a été estimé à environ EUR 2.600.-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 avril 2013. Relation: RED/2013/539. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013049466/1356.

(130059869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**DDA AD, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 127.847,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 164.340.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, a notary resident in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. L Real Estate S.C.A. SICAR, a corporate partnership limited by shares under the form of an investment company in risk capital (société en commandite par actions sous forme de société d'investissement en capital à risque) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 144.783, represented by Me Marjorie André, a lawyer whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 8<sup>th</sup> April 2013.

2. Tikehau Capital Partners, a société par actions simplifiée a company duly incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, registered with the French Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under the number 477 599 104, represented by its President, the company Tikehau Capital Advisors, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France having its registered office at 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, registered with the French Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under the number 480 622 026,

represented by Me Marjorie André, a lawyer whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 10 April 2013

3. CP Realty Ltd a company incorporated under the laws of Jersey having its registered office at 13 Castle Street, St. Helier, Jersey, JE4 0ZE, and being registered with the Jersey companies registry under number 111867;

represented by Me Marjorie André, a lawyer whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 8<sup>th</sup> April 2013.

4. Société Financière Terramaris S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Switzerland having its registered office at rue de Romont 18 1700 Fribourg, Switzerland, and being registered with the Swiss trade register under number CH-217.0.131.471-1,

represented by Me Marjorie André, a lawyer whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 9<sup>th</sup> April 2013.

L Real Estate S.C.A. SICAR, Tikehau Capital Partners, CP Realty Ltd and Société Financière Terramaris S.A., being together referred as the Shareholders,

being the Shareholders of DDA AD, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.340 (the Company).

The Company was incorporated on 26 October 2011 pursuant to a deed drawn up by Me Martine Schaeffer, a notary resident in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -3070 of 14 December 2011, modified for the last time by a deed of the undersigned notary on March 13, 2013, not yet published in the Mémorial C..

After signature *in varietur* by the authorised representative of the Shareholders and the undersigned notary, these powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company, from its current amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) to an amount of one hundred twenty-seven thousand eight hundred and forty-seven United States Dollars (USD 127,847.-), by the issuance of twenty-seven thousand eight hundred and forty-seven (27,847) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, subscription and payment of the aforementioned newly issued class A shares;

2. admission of new shareholders in the Company within the meaning of article 189 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the new shareholders being: AD Cultural District S.a r.l., who subscribes to twenty-six thousand five hundred and eighty-two (26,582) new class A shares and L.D.R.P who subscribes to one thousand two hundred sixty-five (1,265) new class A shares

3. amendment of the article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles).

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital with immediate effect by an amount of twenty-seven thousand eight hundred and forty-seven United States Dollars (USD 27,847),

to raise it from its present amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), represented by sixty-four thousand two hundred and eighty-seven (64,287) class A shares and thirty-five thousand seven hundred and thirteen (35,713) class B shares,

to one hundred twenty-seven thousand eight hundred and forty-seven United States Dollars (USD 127,847.-),

by the issue of twenty-seven thousand eight hundred and forty-seven (27,847) new class A shares in the Company.

*Second resolution*

*Subscription and Payment*

In accordance with article 189 of the of the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time the Shareholders unanimously resolve to approve the contribution of the new shares to DDA AD by:

AD Cultural District S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.962, here represented by Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 8<sup>th</sup> April 2013, who declares that AD Cultural District S.à r.l.. subscribes to twenty-six thousand five hundred and eighty-two (26,582) new class A shares and pays them up fully by a contribution in cash of twenty six thousand five hundred and eighty-two United States Dollars (USD 26,582);

L.D.R.P., a société civile with a capital of EUR 4,589,000, a company duly incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 9, rond-point des Champs Elysées, 75008 Paris, France, registered with the French Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under the number 493 378 897, duly represented Mr Laurent Dassault, its legal representative, here represented by Marjorie André, 1820 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 9<sup>th</sup> April 2013, who declares that L.D.R.P.. subscribes to one thousand two hundred sixty-five (1,265) new class A shares and to pay them up fully by a contribution in cash of one thousand two hundred sixty-five United States Dollars (USD 1,265).

AD Cultural District S.à r.l. and L.D.R.P. being together referred as the New Shareholders.

The total amount of twenty-seven thousand eight hundred and forty-seven United States Dollar (USD 27,847), is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholders and the New Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association as follows to reflect the above resolutions:

**" Art.5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred twenty-seven thousand eight hundred and forty-seven United States Dollars (USD 127,847.-), represented by one hundred twenty-seven thousand eight hundred and forty-seven (127,847.-) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, represented by ninety-two thousand one hundred thirty-four (92,134) class A shares (the A Shares) and thirty-five thousand seven hundred thirteen (35,713) class B shares (the B Shares)."

Any manager of the Company authorised employee of L Real Estate S.C.A. SICAR, each acting individually, shall register the newly issued shares in the Company's register of shareholders.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 1300.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Shareholders that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois d'avril, par devant Maître Martine SCHAEFFER, soussigné, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. L Real Estate S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions, ayant adopté le statut de société d'investissement en capital à risque, régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe à 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.783,

représentée par Me Marjorie André, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2013,

2. Tikehau Capital Partners, une société par actions simplifiée régie par les lois françaises, ayant son siège social au 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 477 599 104, représentée par son Président, la société Tikehau Capital Advisors, une société par actions simplifiée régie par les lois françaises, ayant son siège social au 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 622 026;

représentée par Me Marjorie André, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 avril 2013,

3. CP Realty Ltd une société régie par les lois de Jersey ayant son siège social au 13 Castle Street, St. Helier, Jersey, JE4 0ZE, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey (Jersey companies registry) sous le numéro 111867;

représentée par Me Marjorie André, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 Avril 2013,

4. Société Financière Terramaris S.A., une société anonyme régie par les lois suisses, ayant son siège social à rue de Romont 18 1700 Fribourg, Suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Suisse sous le numéro CH-217.0.131.471-1;

représentée par Me Marjorie André, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 Avril 2013,

5. L Real Estate S.C.A. SICAR, Tikehau Capital Partners, CP Realty Ltd et Société Financière Terramaris S.A., sont collectivement nommés les Associés,

étant les Associés de DDA AD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.340 (la Société).

La Société a été constituée le 26 Octobre 2011 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 3070 du 14 décembre 2011, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 13 mars 2013, en voie de publication au Mémorial C.

Après signature ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire soussigné, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'agenda de l'assemblée était libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société, de son montant actuel de cent mille Dollars Américains (USD 100,000) à un montant de cent vingt-sept mille huit cent quarante-sept Dollars Américains (USD 127,847) par l'émission de vingt-sept mille huit cent quarante-sept (27,847) nouvelles Parts Sociales de classe A de la Société;

2. Approbation des nouveaux associés de la Société au sens de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales modifiée, les nouveaux associés étant: AD Cultural District S.à r.l., qui souscrit vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-deux (26,582) nouvelles parts sociales de classe A et L.D.R.P qui souscrit mille deux cent soixante cinq (1,265) nouvelles parts sociales de classe A;

3. Modification des statuts de la Société incluant l'article 5.1 des statuts de la société (les Statuts);

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société avec effet immédiat d'un montant de vingt-sept mille huit cent quarante-sept Dollars Américains (USD 27,847),

pour le porter de son montant actuel de cent mille Dollars Américains (USD 100,000), représenté par soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt sept (64,287) Parts Sociales de classe A et trente-cinq mille sept cent treize (35,713) Parts Sociales de classe B,

à cent vingt-sept mille huit cent quarante-sept Dollars Américains (USD 127,847),

par l'émission de vingt-sept mille huit cent quarante-sept (27,847) nouvelles Parts Sociales de classe A de la Société.

#### *Deuxième résolution*

##### *Souscription - Paiement*

Conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales modifiée, les Associés décident d'approuver la souscription et le paiement intégral de nouvelles parts sociales de classe A par:

AD Cultural District S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.962, ici représenté par Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 Avril 2013 qui déclare que AD Cultural District S.à r.l. souscrit vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-deux (26,582) nouvelles parts sociales de classe A et les paie par apport en numéraire de vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-deux Dollars Américains (USD 26,582);

L.D.R.P., une société civile au capital de EUR 4,589,000 régie par les lois françaises, ayant son siège social au 9, rond-point des Champs Elysées, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 493 378 897 ici représenté par Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 Avril 2013 qui déclare que L.D.R.P. souscrit mille deux cent soixante cinq (1,265) nouvelles parts sociales de classe A et les paie par apport en numéraire de mille deux cent soixante cinq Dollars Américains (USD 1,265);

AD Cultural District S.à r.l. et L.D.R.P. sont collectivement nommés les Nouveaux Associés.

Le montant de vingt-sept mille huit cent quarante-sept Dollars Américains (USD 27,847) est à la disposition de la Société, le notaire soussigné en ayant reçu la preuve.

#### *Troisième résolution*

Les Associés et les Nouveaux Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit afin de refléter les résolutions qui précèdent:

##### **" Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent vingt-sept mille huit cent quarante-sept Dollars Américains (USD 127,847), représentés par cent vingt-sept mille huit cent quarante-sept (127,847) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, divisées en quatre-vingt-douze mille cent trente-quatre (92,134) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et trente-cinq mille sept cent treize (35,713) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B)."

Tout gérant de la Société ainsi que tout employé habilité de L Real Estate S.C.A. SICAR, chacun agissant individuellement, inscrira les parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 1300.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date citée en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire des Associés et des Nouveaux Associés.

Signé: M. André et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16978. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013049774/210.

(130061382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Clara Vision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.265.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of April.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, who will be the depositary of the present deed;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of CLARA VISION S.A., a société anonyme, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B144 265, incorporated by deed of Maître Jacques DELVAUX, former notary residing in Luxembourg, on 16 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 325 of 13 February 2009, page 15576 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to:

- a deed of Maître Jacques DELVAUX, former notary residing in Luxembourg, on March 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 836, page 40098 on 18 April, 2009;
- a deed of Maître Jacques DELVAUX, former notary residing in Luxembourg, on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2248, page 107897 on 21 October 2010;
- a deed of Maître Jacques DELVAUX, former notary residing in Luxembourg, on December 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 861, page 41313 on 30 April 2011; and
- a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on June 22, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1830, page 87799 on July 20, 2012.

The General Meeting was opened by Yves CHERET, employee, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Michèle CARRE, employee, residing professionally in Luxembourg, the General Meeting elected as scrutineer Yves CHERET, employee (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

*Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,659.44, in order to bring it from its current amount of EUR 79,297.20 to an amount of EUR 69,637.76, through the cancellation of the 965,944 redeemable shares of class F of EUR 0.01 (one Euro cent) each, which have been repurchased by the Company;
2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of the Company; and
3. Diminution of the legal reserve of the Company

II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of nine thousand six hundred fifty nine Euros and forty-four cents (EUR 9,659.44), in order to bring it from its current amount of seventy nine thousand two hundred ninety-seven euro and twenty cents (EUR 79,297.20), to an amount of sixty nine thousand six hundred thirty-seven euro and seventy-six cents (EUR 69,637.76) through the cancellation of the nine hundred and sixty-five thousand nine hundred forty-four (965,944) redeemable shares of class F, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, which have been repurchased by the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 5.1 -Capital of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **5.1. Capital.** The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 69,637.76 (sixty nine thousand six hundred thirty-seven euro and seventy-six cents) represented by 6,963,776 (six million nine hundred sixty-three thousand seven hundred and seventy-six) shares of one cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up consisting of:

- a) 3,100,000 class "A" non-redeemable shares (the "Class A Shares"),
- b) 965,944 class "B" redeemable shares (the "Class B Shares"),
- c) 965,944 class "C" redeemable shares (the "Class C Shares"),
- d) 965,944 class "D" redeemable shares (the "Class D Shares"),
- e) 965,944 class "E" redeemable shares (the "Class E Shares")

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to E Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares"; "

#### *Third resolution*

As a consequence of the capital decrease of the Company, the Meeting APPROVED the reduction of the legal reserve of the Company from seven thousand nine hundred twenty-nine euro (EUR 7,929.00) to six thousand nine hundred sixty-four euro (EUR 6,964.00). As a consequence, nine hundred sixty-five euro (EUR 965.00) will be allocated to a distributable reserve account of the Company.

There being no further business, the General Meeting is closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.00.

#### *Statement*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, qui sera le dépositaire du présent acte;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de CLARA VISION S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.265, constituée par acte du Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 325 du 13 Février 2009, page 15576 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant:

- un acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 9 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 836, page 40098 du 18 avril 2009;
- un acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2248, page 107897 du 21 octobre 2010;
- un acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861, page 41313 du 30 avril 2011; et

- un acte notarié de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, du 22 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1830, page 87799 du 20 juillet 2012.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Yves CHERET, employé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Michèle CARRE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Yves CHERET, employé (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 9,659.44 pour le réduire de son montant actuel de EUR 79,297.20 à un montant de EUR 69,637.76 par l'annulation de 965,944 actions rachetables de classe F, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3) Réduction de la réserve légale de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la précitée liste de présence, toutes les actions en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf mille six cent cinquante-neuf euros et quarante-quatre centimes d'euro ( EUR 9.659,44) pour le ramener de son montant actuel de soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euro et vingt centimes d'euro (EUR 79.297,20) à un montant de soixante-neuf mille six cent trente-sept euros et soixante-seize centimes d'euro (EUR 69.637,76) par l'annulation des neuf cent soixante-cinq mille neuf cent quarante-quatre (965.944) actions rachetables de classe F, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui ont été rachetées par la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 - Capital des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

" **5.1. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 69.637,76 (soixante-neuf mille six cents trente-sept euros et soixante-seize centimes d'euro) représenté par 6.963.776 (six million neuf cent soixante-trois mille sept cent soixante-seize) actions, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées comme suit:

- a) 3.100.000 Actions non-rachetables de Classe A (les "Actions de Classe A"),
- b) 965.944 Actions rachetables de Classe B (les "Actions de Classe B"),
- c) 965.944 Actions rachetables de Classe C (les "Actions de Classe C"),
- d) 965.944 Actions rachetables de Classe D (les "Actions de Classe D"),
- e) 965.944 Actions rachetables de Classe E (les "Actions de Classe E"),

Toutes ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Actions de Classes A jusqu'à E sont reprises ensemble ci-après comme les "Classes de Actions", et chacune une "Classe de Actions"; et les actions de toute Classe de Actions sont reprises ensemble comme les "Actions"."

#### *Troisième résolution*

Suite à la diminution du capital de la Société, l'Assemblée Générale A APPROUVE la réduction de la réserve légale de la Société d'un montant de sept mille neuf cent vingt-neuf euro (EUR 7.929,00) à six mille neuf cent soixante-quatre (EUR 6.964,00). En conséquence, le montant de neuf cent soixante-cinq euro (EUR 965,00) sera alloué pour le compte de la réserve distribuable de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.200,00.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les documents ont été lus aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. CHERET, M. CARRE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 avril 2013. Relation: RED/2013/578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013049734/162.

(130061403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

### **COINT - Corporation, Société pour la coopération des intérêts économiques, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 19, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 18.106.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am sechszwanzigsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Günther SEIDEL, Industriekaufmann, geboren am 1. Februar 1944 in Kandern (Deutschland), wohnhaft in D-70599 Stuttgart, Luzerne strasse, 22.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte, Nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Société pour la coopération des intérêts économiques", in Abkürzung „COINT-Corporation" mit Sitz in L-9560 Wiltz, 19, rue du X Septembre, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 18106, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Reginald NEUMANN, mit dem damaligen Amtssitze in Bascharage, am 16. Januar 1981, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 47 vom 9. März 1981, Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 18. Mai 2010 durch den Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1435, vom 13. Juli 2010.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68.-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile ohne Nominalwert, alle Herrn Günther SEIDEL, vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III. Alsdann ersuchte der alleinige Anteilhaber, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft Société pour la coopération des intérêts économiques in Abkürzung „COINT-Corporation" und ihre Liquidierung.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt Herr Günther SEIDEL, Industriekaufmann, geboren am 1. Februar 1944 in Kandern (Deutschland), wohnhaft in D-70599 Stuttgart, Luzerne strasse, 22, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen:

Der Liquidator ist mit den weitgehendsten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erforderlich wäre.

#### *Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. SEIDEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mars 2013. Relation: DIE/2013/4333. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 15. April 2013.

Référence de publication: 2013048159/46.

(130058627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

### **General Invest Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 176.583.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le onze avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145784,

ici représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant dûment représenté, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.**

Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «General Invest Properties S.A.» (la «Société»).

#### **Art. 2. Durée.**

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Art. 3. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 4. Objet.**

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

#### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Art. 6. Actions.**

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.**

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

#### **Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de juillet à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 9. Autres assemblées.**

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

#### **Art. 10. Composition du Conseil d'administration.**

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

#### **Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.**

Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

#### **Art. 13. Représentation.**

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.**

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.**

L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.**

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.**

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.**

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

*Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT S.A. ....	31.000	31.000	3100
TOTAL: .....	31.000	31.000	3100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300.-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Benoît DABERTRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
  - b) Monsieur Eric DEBLED, expert-comptable, né le 14/01/1964 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
  - c) Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, né le 26/10/1984 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: "FISCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, RCS Luxembourg B 145.784.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DELATTRE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/04/2013 Relation: EAC/2013/4901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048616/226.

(130059696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

### **Immo Sebastiani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7470 Saeul, 27A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.928.

### DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Thierry SEBASTIANI, ingénieur industriel, né à Arlon (Belgique) le 8 juin 1968, demeurant à L-7470 Saeul, 27, rue Principale;

2.- Madame Simona Augusta SANGIORGI, gérante administrative, née à Imola (Italie) le 28 septembre 1970, épouse de Monsieur Thierry SEBASTIANI, demeurant à L-7470 Saeul, 27, rue Principale.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "IMMO SEBASTIANI S.à r.l.", ayant son siège social à L-7470 Saeul, 27A, rue Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 248 du 18 mars 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1386 du 5 juin 2008,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 104.928, ci-après "la Société".

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Thierry SEBASTIANI, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- à Madame Simona Augusta SANGIORGI, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leurs fonctions de gérants de la Société est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée des associés.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thierry SEBASTIANI, Simona Augusta SANGIORGI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2013. Relation: LAC/2013/15007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013048660/51.

(130059510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**EHI International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.407.

En date du 15 avril 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013.
- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049158/14.

(130060407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

---

**Elke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.455.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013048570/13.

(130059429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Nittler Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8020 Strassen, 8, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 83.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pour compte de Nittler Immobilière S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013051484/12.

(130063054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---